



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit être tenu dans les 2 mois précédents l'adoption des budgets primitifs au sein de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron. C'est un point de rendez-vous et de débat collectif pour dresser un état financier de la collectivité et permettre aux élus communautaires de définir les orientations politiques qu'ils souhaitent pour le territoire intercommunal.

Ce rapport permet également à l'Assemblée délibérante de prendre connaissance des dispositions inscrites dans la Loi de Finances pour l'année à venir et qui est construite en fonction du contexte international et national (économique, social et politique). Comme l'an passé, cette loi de finances pour 2022 s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale qui perdure depuis mars 2020 et qui touche l'ensemble des différents acteurs du pays (population, entreprises, collectivités territoriales etc). Ce budget de l'Etat prévoit donc de facto des dispositions concernant les collectivités dont il est important d'en faire une traduction localement pour que chacune d'elles en mesure les conséquences sur son budget.

Pour la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron, l'année 2021 aura été marquée par différentes étapes clés : finalisation de l'harmonisation de la compétence enfance jeunesse pour une mise en application dès la rentrée de septembre 2021, réalisation d'ateliers thématiques pour aborder la question de l'adoption des statuts de la Communauté de Communes et lancement de grands projets d'investissement (*usine d'eau potable par exemple*).

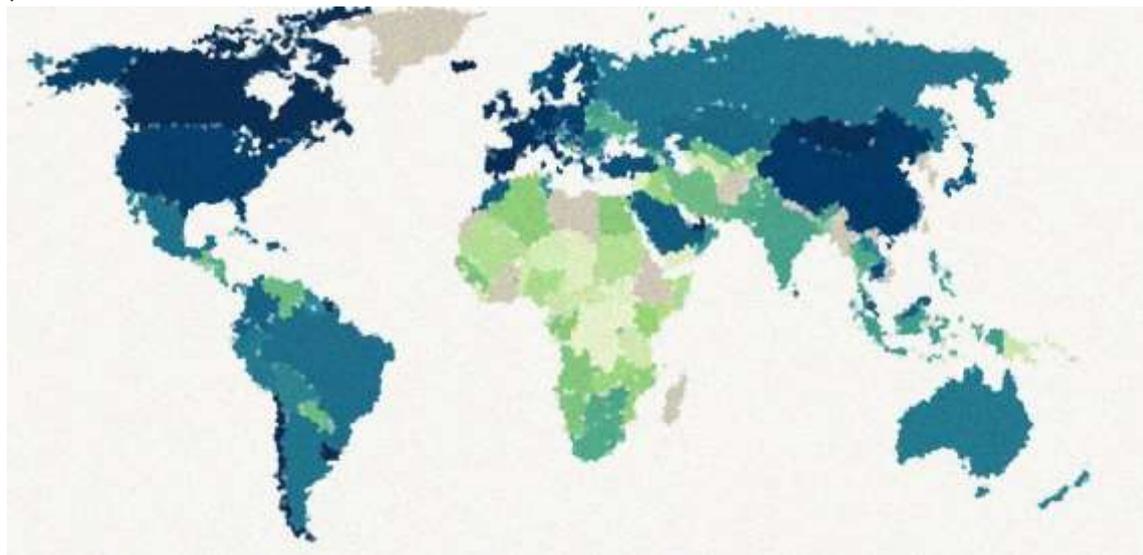
Pour l'année 2022, et en lien avec les compétences de la CCQVA, il pourra être judicieux d'impulser de nouveaux modes de fonctionnement des services, ainsi qu'une mutualisation à la fois des structures mais aussi des services supports dans la mesure du possible ; ceci afin d'optimiser un service de qualité tout en rationalisant des coûts de fonctionnement.

Les investissements prioritaires porteront sur le lancement des travaux de l'usine d'eau potable courant 2ème semestre et l'office de tourisme de Bruniquel, vitrine du label Grand Site Occitanie. Par ailleurs, les travaux de remise en conformité des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration d'Albias vont être enclenchés avec un étalement sur plusieurs exercices budgétaires (*horizon 2026*).

I- Une reprise économique à deux vitesses

Après le spectaculaire recul de l'économie mondiale en 2020, les mesures de soutien extraordinaires, développées par les différents pouvoirs publics et les banques centrales, ont permis d'éviter le pire lorsque la pandémie a frappé. Cependant, seul le déploiement du vaccin anti-covid a réellement engendré une reprise de l'activité économique et permet de prétendre à une croissance mondiale pour 2021 de 5.9% et 4.9% en 2022, selon le fonds monétaire international.

Sans surprise, ce sont les pays « riches » qui ont été les plus rapides pour la mise en place d'une vaccination massive de leur population, reflétant les forces et faiblesses de chacun à réagir face à cette pandémie du Covid.



Carte du monde en fonction du taux de vaccination dans chaque pays - de 0.01% à



En conséquence, le redressement économique est très disparate d'un pays à l'autre ce qui creuse les inégalités entre les pays riches et les pays pauvres et stoppe les pays émergents dans leur développement. En effet, par exemple, les Etats Unis devraient vraisemblablement enregistré une croissance économique d'environ 6.4% sur l'année 2021, alors que l'Afrique subsaharienne devrait clôturer quant à elle une année catastrophique (*seulement 3.3% de hausse du Produit Intérieur Brut, contre au minimum 4 % depuis ces 10 dernières années – le niveau le plus bas à l'échelle mondiale*). Cette crise sanitaire produit le schéma inverse de la crise financière de 2008 qui avait ravagé les pays riches alors que les pays émergents s'en étaient mieux sortis du fait de leur dépendance moindre aux marchés financiers. La crise actuelle pourrait faire plonger dans l'extrême pauvreté près de 150 millions d'habitants d'ici fin 2021.

Revers de médaille pour les pays qui se sortent plus rapidement du contexte économique morose lié à la covid; l'inflation. En effet, les Etats Unis connaissent une augmentation de l'indice des prix à la consommation de près de 5% en moyenne sur l'année 2021 et de 4.9% pour la zone euro. En cascade, certains produits de la vie courante ont vu leur prix s'envoler;

	Prix moyen avant 2021	Prix moyen fin 2021
Diesel	Nov 2020 : 1.21€/L	Nov 2021 : 1.57€/L
Electricité	0.1543€ TTC du kWh	0.1605€ TTC du kWh
Fer	0.072€/KG	0.182€/KG
Café	1.98€/KG	4.37€/KG
Baguette de pain	0.80€/pièce	0.90€/pièce

Les économistes tendent à supposer que le pic étant passé sur cette fin d'année 2021, une décélération progressive est à envisager pour l'année 2022.

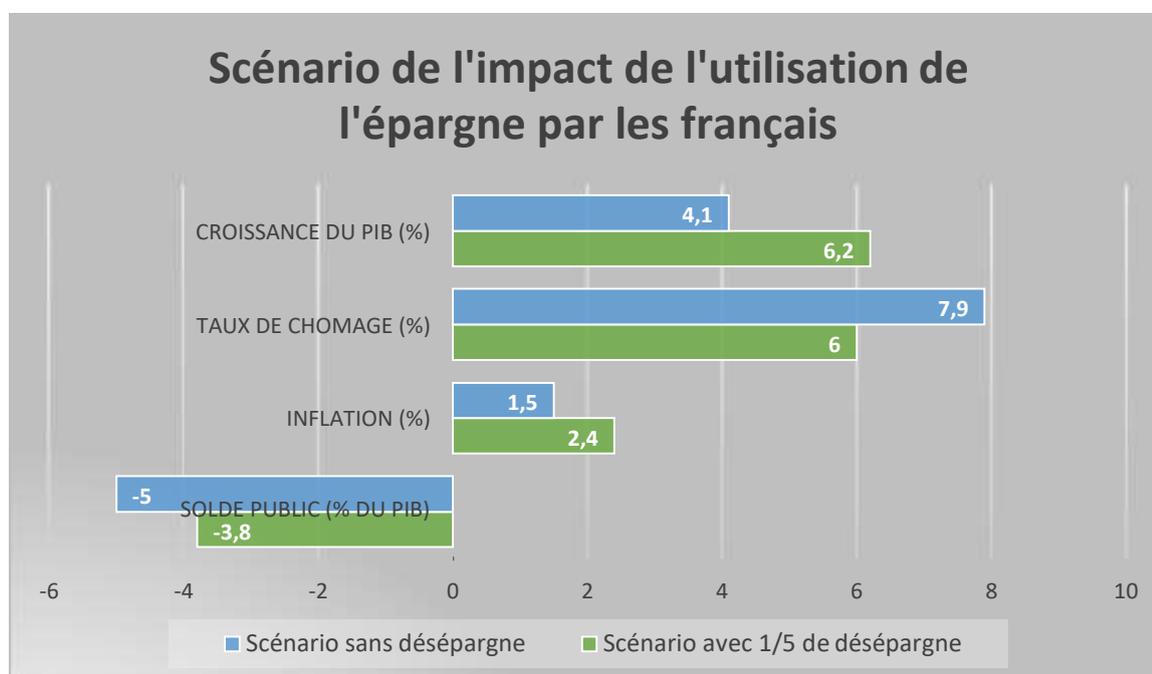
Du côté de la zone Euro, suite à la nouvelle flambée épidémiologique qui touche l'Europe ce début d'année, et notamment les pays d'Europe centrale où la vaccination reste faible, les économistes ont revu leur prévisionnel de croissance légèrement à la baisse; 5% de croissance du produit intérieur brut en 2021, 4.3% en 2022 et 2.5% en 2023.

Le rebond économique des 19 pays partageant la monnaie unique reste cependant là et devrait se poursuivre, notamment en France et en Italie qui sont particulièrement concernés par cette progression. En effet, ces deux pays avaient été très fortement impactés par la crise Covid (*l'activité du tourisme pesant très fort sur leur économie*), contrairement à l'Allemagne, par exemple, qui a une économie plus manufacturée. Cette reprise économique a eu un impact positif sur le taux de chômage avec la création d'environ 1.5 millions d'emplois, sur toute la zone, créés au 2^{ème} trimestre de l'année. Pour l'ensemble de l'Union Européenne, le taux de chômage atteignait 6.8% en août 2021, soit son niveau d'avant crise de fin 2019.

Selon beaucoup d'économistes, la France se trouve dans une situation de « réserve de croissance ». En effet, les français ont accumulé une épargne colossale entre le 1^{er} confinement et l'année 2021 ; environ 151 milliards d'euros.

De ce fait, si l'investissement a soutenu la reprise en 2021, en 2022 ce sera la consommation des ménages qui sera le moteur de croissance. L'économie française en 2022 va donc dépendre de l'envie de ses habitants à « désépargner ».

Il faut cependant noter que 80% de cette « épargne covid » est détenue par 25% des ménages les plus aisés.



II- Le projet de loi de finances du « retour à la normale »

Dernier du quinquennat Macron, le projet de loi de finances 2022 a pour ambition une normalisation progressive des finances publiques de « l'après-covid » et réaffirme les priorités défendues par le Gouvernement depuis 2017 ; la croissance verte, l'emploi et la cohésion sociale/territoriale et la compétitivité des entreprises.

A – Le maintien des priorités du Gouvernement

➤ La poursuite de la réforme de la Taxe d'Habitation

Actée depuis 2020, la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales poursuit son calendrier de mise en œuvre; depuis 2020, 80% des ménages les plus modestes ne sont plus redevables de cette taxe. Les 20% restant ont bénéficié d'un dégrèvement de 30% en 2021. Sur 2022, ce dégrèvement sera de 65%.

Dès l'annonce de cette suppression de recettes pour les collectivités, l'Etat avait affirmé qu'elles seraient compensées à l'euro près afin de ne pas les pénaliser (*pour les communes, c'est une part de la taxe foncière bâtie des départements qui leur revient, pour les intercommunalité, c'est une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée perçue par l'Etat qui leur ai redistribué*).

Pour la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron cette compensation a été de 1 477 153€ en 2021, à laquelle nous devons ajouter 86 654€ de recettes de Taxe d'habitation pour les maisons secondaires et les contribuables non encore totalement exonérés, soit un total de 1 563 807€. Lors du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020, établi au moment de l'annonce de cette réforme, la recette qui avait alors été estimée pour la CCQVA était de 1 568 000€ ; le prévisionnel était donc cohérent.

Afin de mesurer au plus juste la potentielle richesse des territoires suite aux réformes fiscales, la réforme des indicateurs financiers du bloc communal utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation sera poursuivie en 2022;

- . le calcul de l'effort fiscal sera désormais restreint aux seuls impôts ménages des communes, à l'exclusion des produits intercommunaux (dont la TEOM)
- . le potentiel financier du bloc communal, dans sa version agrégée, sera désormais élargi à la fraction communale des droits de mutation, à la majoration de Taxe d'Habitation applicable aux résidences secondaires, à la taxe locale des publicités extérieures etc.

➤ Les mesures en faveur de l'énergie

Annoncées dès l'automne 2021, plusieurs mesures ont été prises par le gouvernement pour aider directement les français à assumer leur facture d'énergie ;

-Le chèque inflation de 100€ : Annoncé en octobre 2021, un chèque de 100€ visant à soutenir le budget des français dans ce contexte de forte inflation, notamment sur l'énergie, est en cours de versement à 38 millions de français (étalement du versement entre décembre 2021 et février 2022). Sont éligibles à cette prime toutes les personnes percevant moins de 2000€ net par mois ; Cette indemnité est individualisée et non quantifiée par foyer fiscal (si un couple gagne chacun moins de 2000€ par mois, chacun des conjoints percevra le chèque de 100€). C'est à l'employeur de verser cette prime, qui lui sera remboursée sous forme de diminution des cotisations sociales.

Pour la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron, 99% des agents sont concernés par le versement de cette prime ; soit tous ceux qui ont perçu au titre de la période courant du 1^{er} janvier au 31 octobre 2021 une rémunération inférieure à 26 000€ bruts.

-Le chèque énergie : Destiné à aider les ménages aux revenus modestes à payer leurs factures d'énergie, le chèque énergie a remplacé le système des tarifs sociaux depuis 2018. Il concerne aussi bien les factures d'électricité, que celles du gaz, du bois, du fioul etc. L'éligibilité à ce chèque est conditionnée au niveau de revenus et à la composition du foyer. L'aide est soumise à un plafond de ressources, qui est le revenu fiscal de référence, par unité de consommation (UC), qui dépend de la taille du foyer ; la première personne compte pour 1UC, la deuxième personne pour 0.5UC, et chaque personne en plus pour 0.3 UC.

Le montant du chèque énergie				
	Revenu fiscal inférieur à 5 600€	Revenu fiscal compris entre 5 600€ et 6 699€	Revenu fiscal compris entre 6 700€ et 7 699€	Revenu fiscal compris entre 7 700€ et 10 800€
1UC	194€	146€	98€	48€
De 1UC à 2UC	240€	176€	113€	63€
2UC et plus	277€	202€	126€	76€

Les bénéficiaires de cette aide la perçoivent automatiquement, sans démarche à effectuer, généralement entre mars et avril. En décembre 2021, ces mêmes bénéficiaires ont perçu une aide forfaitaire supplémentaire de 100€.

-« Ma prim' Rénov » : Dispositif à grand succès depuis sa mise en place, « Ma prim'Rénov » est reconduite et même renforcée en 2022 avec une enveloppe supplémentaire de 2 milliards d'euros et la création d'un service public spécialement dédié à cette mission pour aider, conseiller et accompagner les particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique. Ouvert initialement à tous les logements de plus de deux ans, à compter de 2022, le dispositif ne financera que la rénovation des logements de plus de 15 ans. Cette forte restriction vise à se concentrer sur la rénovation des logements les plus anciens et donc les plus énergivores. Les barèmes d'éligibilité restent quant à eux inchangés.

➤ Favoriser la croissance économique

Pour le gouvernement, plusieurs axes permettent de contribuer à la croissance économique du pays :

- Encourager la compétitivité des entreprises : Pour faire face à la crise sanitaire, des mesures d'urgence d'une ampleur exceptionnelle avaient été mises en place depuis mars 2020 pour aider les entreprises à faire face à leurs difficultés. Compte tenu de la dynamique de reprise économique engendrée depuis la mi- année 2021, et qui devrait se confirmer sur 2022, le Gouvernement souhaite accompagner les entreprises dans cette sortie de crise en adaptant ses mesures de soutien:

- *Le fonds de solidarité*, mis en place pour prévenir les cessations d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales fortement touchés par le Covid-19, a été supprimé fin septembre 2021. A compter du 1^{er} octobre 2021, le dispositif « cout fixe », qui vise à prendre en charge les couts fixes des entreprises qui ne sont pas couverts par leurs recettes, leurs assurances ou les aides publiques, est étendu pour les secteurs pénalisés par les contraintes sanitaires.

La Communauté de Communes a participé à ce fonds de soutien sur l'année 2021 à hauteur de 3 500€, afin d'aider 7 entreprises du territoire, à raison de 500€ chacune.

- *Le régime d'activité partielle*, mis en place depuis le 1^{er} confinement a pris fin en septembre 2021 pour un nouveau régime de droit commun, sauf pour les secteurs d'activités qui subissent toujours des contraintes sanitaires tel que des jauges ou fermetures obligatoires et qui connaissent donc une perte du chiffre d'affaires supérieure à 80% continueront à bénéficier d'un reste à charge nul.

-Investir dans l'éducation: depuis le début du quinquennat, le gouvernement Macron ne cesse de promouvoir les actions en faveur de l'éducation, l'enseignement supérieur et la jeunesse, partant du principe que c'est le socle de l'économie de demain ;

- *Les contrats d'engagement jeunes*, permettront d'accompagner les jeunes actifs en recherche d'emploi. Ils bénéficieront de 15 à 20 heures d'accompagnement par semaine pour découvrir un métier, se former, trouver un apprentissage ou un emploi et percevoir en contrepartie une indemnité de 500€ par mois maximum; « en échange d'un engagement, le jeune perçoit un revenu ». Le principe de ce dispositif étant d'orienter des jeunes sans emploi vers des secteurs professionnels qui recrutent et répondre ainsi aux tensions du marché du travail.

- *Développer l'apprentissage*; déficit du dispositif « 1 jeune 1 solution » mis en avant dans le plan de relance, une entreprise qui embauche un jeune de 16 ans au moins et 30 révolus en contrat d'apprentissage, peut bénéficier d'une aide versée par l'Etat.

Au sein de la Communauté de Communes, 2 contrats d'apprentissage ont été signés au 1^{er} octobre 2021, pour une durée d'un an chacun, dans le secteur de l'animation. L'aide versée par l'Etat a été de 6 000€ toute la durée de ces contrats.

B- L'accompagnement des Collectivités Territoriales

Le projet de loi de finances 2022 prolonge la mobilisation de l'Etat en faveur des territoires.

- La stabilité des concours financiers de l'Etat

-La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF): Pour la cinquième année consécutive, le montant de la dotation globale de fonctionnement du bloc communal reste stable pour une enveloppe de 27 milliards d'euros.

Si on fait une analyse rétrospective de la DGF sur la Communauté de Communes on peut voir que depuis la réforme de 2019, instituant un seuil minimum de 5€ par habitant, la CCQVA a perçu presque 2€ de plus de DGF par habitant en 3 ans.

Année	Montant DGF	
2021	154 795€	6.65€ par habitant
2020	139 815€	6.01€ par habitant
2019* (réforme de la DGF : 5€ minimum par habitant)	126 324€	5.47€ par habitant
2018	107 845€	4.72€ par habitant
2017	101 574€	4.61€ par habitant

-Le soutien à l'investissement local : Les collectivités territoriales bénéficient de 350 millions d'euros supplémentaires au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Il en est de même pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ; les enveloppes précédentes sont reconduites pour un montant prévisionnel de 1 046 millions d'euros. Malgré ces maintiens, il ne faut pas oublier que la répartition de ces enveloppes échappent totalement aux élus locaux et demeurent à la main des préfets, c'est-à-dire de l'Etat.

➤ La taxe d'aménagement

Impôt local perçu par certaines collectivités sur les opérations de construction ou d'agrandissement de bâtiment des lors qu'une autorisation d'urbanisme est requise, la taxe d'aménagement est abordée dans la loi de finances pour 2022.

Initialement, cette taxe est perçue de la façon suivante :

- De plein droit pour les communes dotées de Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou de Plan d'Occupation des Sols (POS)
- Par délibération pour les autres communes, non couvertes par ce type de document d'urbanisme
- Par délibération de l'organe délibérant d'une Communauté de Communes, compétente en matière de PLU intercommunal (PLUi) et sous réserve de délibération favorable de ses communes membres. En effet, le code de l'urbanisme prévoyait qu'une partie de cette taxe pouvait être reversée à l'EPCI, compte tenu de la charge des équipements publics relevant de ses compétences.

A ce jour, la perception de taxe d'aménagement était donc de plein droit effectuée par les communes du territoire Quercy Vert Aveyron. Le reversement était donc une simple possibilité laissée au bon vouloir des communes ; possibilité que les communes ont jusqu'ici rejeté.

Toutefois, l'article 109 de la loi de finances pour 2022, remplace le terme de « **peut-être reversé** » par « **est reversé** ». La nouvelle version de l'article 331-2 du code de l'urbanisme mentionne donc que « *tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'Etablissement public de coopération intercommunale dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI* ». Désormais, les communes ont donc l'obligation de reverser une partie de cette taxe à l'EPCI auquel elle est rattachée, et même s'il n'a pas de compétence en terme de PLUi.

Les députés ayant défendu cet amendement ont mis en avant la nécessité de reconnaître les charges supportées par les EPCI, notamment en termes d'eau et d'assainissement, dans les projets de construction sur lesquels ils ont un avis simplement consultatif.

Pour la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron, cette nouvelle disposition n'est pas à négliger car l'essor démographique de son territoire entraîne de facto des charges qui lui sont directement incombées ; extension/ renforcement des réseaux d'eau et d'assainissement, voire même la collecte des déchets ménagers.

Le travail à mener, entre les communes et l'EPCI sera donc de déterminer :

- Quel taux de taxe d'aménagement appliqué ? (*le même taux sur l'ensemble du territoire ? en sachant que des travaux de réseau n'ont pas le même coût en fonction des communes. Par exemple 1km de réseau à Bruniquel vs 1km de réseau à Albias*)
- Quelle répartition entre les communes et la CCQVA (*évaluer les frais de chacun*)
- A partir de quand et les modalités de reversement ? (*Pourcentage de la recette totale perçue sur l'année par la commune qui est reversée à l'intercommunalité ? ou au cout par cout en fonction des dossiers et des frais induits pour chaque dossier ?*)

➤ La question des rythmes scolaires

Même si le sujet n'est pas abordé dans la loi de finances, la question des rythmes scolaire sera un fort enjeu sur le territoire de la Communauté de Communes en 2022.

Pour rappel, le fonds de soutien au développement des activités périscolaires, anciennement appelé « fonds d'amorçage », a été créé en 2013 au bénéfice des communes ou EPCI qui développent des activités périscolaires dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) et sur un rythme de neuf demi-journées par semaine ou huit demi-journées par semaine comprenant 5 matinées ; soit un rythme scolaire de 4.5 jours par semaine.

La rentrée scolaire de septembre 2013 marque donc le passage des écoles à 4.5 jours et pour la Communauté de Communes cela représente une recette de 174 870€ sur l'exercice 2021 (*fonds d'amorçage perçu pour l'année scolaire 2020/2021, soit le périmètre de l'ex Terrasses et Vallée de l'Aveyron + la commune de Monclar de Quercy – Pour la rentrée de septembre 2021, la perception de ce fond par l'intercommunalité sera à l'échelle de la compétence harmonisée*).

Certaines annonces avaient pu être faites sur la suppression du fonds de soutien, argumentant de ce fait, la non utilité de rester sur un rythme à 4.5 jours et repasser à 4 jours d'école par semaine, mais aucun texte officiel n'a été publié à ce jour en ce sens.

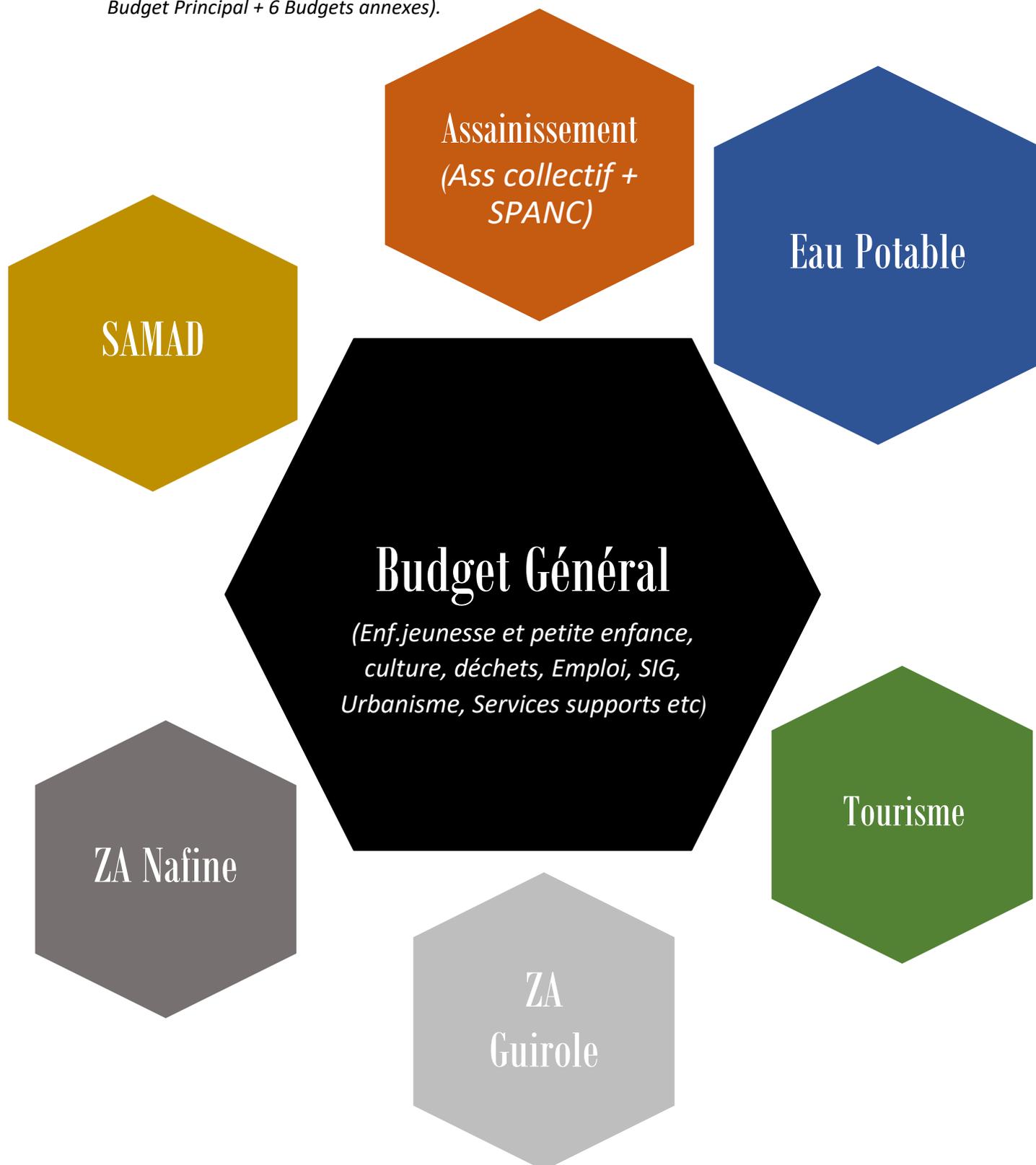
Ce changement de rythme entrainerait donc un changement important dans l'organisation du service périscolaire intercommunal, notamment dans la journée du mercredi. A ce jour, la demi-journée du mercredi après-midi en centre de loisirs est facturée à 5€ (*+ ticket cantine pour le repas du midi*), dans l'hypothèse d'une journée complète à assurer le mercredi, le prix serait alors de 15€ (*+ ticket cantine pour le repas du midi*).

Conscient que ces changements auraient un fort impact sur les usagers du service, que ce soit dans leur organisation quotidienne de vie de famille ou en terme économique, un questionnaire a été adressé à tous les parents d'élève pour connaître leur avis sur le sujet. Les premiers résultats donnent un sentiment favorable au maintien à 4.5 jours.

Après avis des conseils d'école, les maires doivent donner leur positionnement, début février à l'inspection académique, quant au rythme qu'ils souhaitent mettre en œuvre sur leurs écoles. Celle-ci devrait acter d'ici les vacances de Pâques le rythme à appliquer pour la rentrée scolaire de septembre 2022.

III – La situation financière de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, la Communauté de Communes dispose de 7 budgets (1 Budget Principal + 6 Budgets annexes).



Les résultats qui sont présentés dans ce document, ne sont que des prévisionnels. Les résultats définitifs seront présentés lors de l'adoption des Comptes Administratifs 2021.

A – Les Zones Artisanales

Lors de l'élaboration des budgets primitifs 2021, plusieurs ventes de terrain étaient en cours ; elles sont à ce jour toujours en attente de signature chez le notaire ce qui a pour conséquence qu'aucune écriture n'ait encore été passée sur cet exercice sur ces budgets des Zones Artisanales.

ZA NAFINE (Nègrepelisse)	
Parcelles	Statut
Lot 357	En cours de vente
Lot 360	En cours de vente
Lot 361	Transfert en pleine propriété
Lot 363	En cours de vente
Lot 314 « La pointe »	Transfert en pleine propriété

ZA GUIROLE (Bioule)	
Parcelles	Statut
Lot 182	Transfert en pleine propriété
Lot 183	Transfert en pleine propriété
Lot 184	Transfert en pleine propriété
Lot 185	En cours de vente
Lot 186	En cours de vente
Lot 187	En cours de vente

Les transferts en pleine propriété des terrains toujours disponibles à la vente n'ont donc pas été finalisés sur cet exercice (*les écritures d'actif et de passif n'ont pas été faites*). Afin de ne pas contraindre la Communauté de Communes à « acheter » ces terrains aux communes, et donc d'avancer les fonds, il a été convenu que cela se ferait de manière con-comitante lors de leurs ventes.

Concernant les zones d'activités, une réflexion sur le développement et la définition d'une stratégie d'aménagement sera à l'étude sur l'exercice 2022.

B- Le Budget du Tourisme

Section de Fonctionnement

Dépenses	CA 2020	BP 2021	Prev CA 2021
011 - charges à caractère général	16 555,69 €	24 500,00 €	11 018,03 €
012- Remb MAD Budget Principal	8 243,90 €	19 665,00 €	12 892,65 €
012 - Remb MAD CA Gaillac		2 335,00 €	2 501,60 €
68- dotations aux amortissements			
022- Dépenses imprévues			
67- Charges exceptionnelles	- €	27 145,00 €	
	24 799,59 €	73 645,00 €	26 412,28 €

Recettes	CA 2020	BP 2021	Prév CA 2021
002 - excédent antérieur	24 714,73 €	37 144,92 €	37 144,92 €
70 - produits des services - régie	1 269,30 €	1 500,08 €	2 813,00 €
753- Taxe séjour	35 960,48 €	35 000,00 €	32 784,55 €
	61 944,51 €	73 645,00 €	72 742,47 €

Résultat de l'exercice	12 430,19 €	9 185,27 €
Résultat cumulé	37 144,92 €	46 330,19 €

Les charges de fonctionnement courant sont en légères baisses sur l'exercice 2021 ; en effet, l'année 2020 avait été marquée par le lancement des mesures liées à la labellisation Grand Site Occitanie, et donc des dépenses nouvelles et importantes liées à la communication et la publicité. L'année 2021 est plus dans un rythme de dépenses « courant ».

Comme les années précédentes, le budget général émet à l'encontre de ce budget annexe du tourisme une demande de remboursement des charges de personnel présents dans les offices de Bruniquel et Monclar, en fonction des capacités qu'il peut supporter. Au vue de la légère baisse de taxe de séjour perçue par

rapport au prévisionnel établi en début d'année (32 784€ perçus contre 35 000€ établis lors du BP), il a été décidé d'affecter une part moindre du personnel par rapport au budget prévisionnel (12 893€ de remboursement effectués, contre 19 665€ prévus initialement).

La baisse de la taxe de séjour s'explique, non pas par une baisse d'activité, bien que l'année 2020 avait été exceptionnelle et que beaucoup d'hébergeurs nous avaient fait part d'un réel engouement pour le « tourisme de proximité » mais plus par un retard dans le dépôt des registres. En effet, les fréquences de déclaration sont : au 15 juin de l'année pour la période du 16/10/N-1 au 15/06/N et au 15 octobre pour la période du 16/06/N au 15/10/N. Or, concernant la déclaration qui aurait dû être faite au 15 octobre 2021, 25 hébergeurs n'ont pas déposé leurs registres. Après plusieurs relances, 21 d'entre eux ont pu être facturés au 29 décembre pour environ 8 000€ ; la recette sera donc encaissée qu'en 2022 (les 4 autres hébergeurs n'ont pas fait leur déclaration).

Pour 2022, les « Idées » en Midi Quercy, qui proposent de faire connaître des idées de balade, de découvertes à faire en famille à travers la mise en lumière de lieux, produits locaux et autres vont continuer sur les réseaux sociaux au vue leur succès. En lien avec les actions menées par le Pole d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), les services de nos offices de tourisme devraient également participer à l'élaboration d'un programme d'animation du Pays d'art et d'histoire et le développement d'une stratégie touristique durable.

C- Le Budget du Service d'Aide à Domicile

FONCTIONNEMENT	Activité Tarifée		Activité Famille	
	BP 2021	CA 2021	BP 2021	CA 2021
<u>Dépenses</u>				
Groupe I - Dépenses exploitation	102 521,00 €	79 328,68 €	8 016,00 €	4 418,64 €
Groupe II - Dépenses personnel	938 079,00 €	903 606,18 €	60 991,00 €	53 634,26 €
Groupe III - Dépenses structure	16 675,00 €	10 093,48 €	1 163,00 €	648,52 €
TOTAL	1 057 275,00 €	993 028,34 €	70 170,00 €	58 701,42 €
<u>Recettes</u>				
Groupe I - Produit tarification	1 018 192,00 €	949 544,72 €	66 920,00 €	58 166,73 €
Groupe II - Autres produits	39 083,00 €	51 456,49 €	3 250,00 €	2 132,28 €
Groupe III - Produits financiers	0,00 €	141,06 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 057 275,00 €	1 001 142,27 €	70 170,00 €	60 299,01 €
Excédent/ déficit avant réserve	13 234,27 €	13 234,27 €	3 522,11 €	3 522,11 €
Réserve de compensation	13 234,27 €	13 234,27 €	3 522,11 €	3 522,11 €
Excédent après réserve	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Nombre d'heures	46500	42518,50	3180	3067,50
Tarification	21,90 €	21,90 €	19,35 €	19,35 €
Dépenses	1 057 275,00 €	993 028,34 €	70 170 €	58 701,42 €
Recettes	1 057 275,00 €	1 001 142,27 €	70 170 €	60 299,01 €

Résultat de l'exercice hors excédent

8 113,93 €

1 597,59 €

Résultat avec excédent - A reporter

21 348,20 €

5 119,70 €

Pour la partie tarifée des heures avec le Conseil Départemental, le budget du SAMAD se construit selon la logique suivante : Le prévisionnel des dépenses pour permettre le fonctionnement est établi, y compris les recettes non liées aux heures effectuées (*remboursement indemnités journalières, remboursement de mises à disposition de personnel etc.*). Le prévisionnel d'heures à réaliser sur l'année est également quantifiée. Suite à cela, on détermine un cout de revient de l'heure qui conditionne la tarification à appliquer pour les heures d'intervention (Dépenses du service – Recettes du groupe II et III (*Ij, MAD personnel et recettes exceptionnelles*) / par le nombre d'heures prévues. Ainsi, si les dépenses ou les recettes prévues, ou si les heures prévisionnelles ne sont pas réalisées, cela se traduit par une tarification de l'heure appliquée plus élevée que le cout de revient du service, et donc génère de l'excédent.

Les dépenses initialement prévues lors de l'élaboration du budget primitif, et donc prises en compte par le conseil départemental pour la détermination de la tarification horaire, n'ont pas toutes été réalisées :

- L'achat des masques avaient été estimé pour représenter une dépense de 28 766€ sur le budget 2021 (2 boîtes de masques par mois, pour un coût unitaire de 24.90€, distribués à 49 Aides à domicile). Au final, la dépense n'a représenté sur 2021 que seulement 2 738 €. Cet important écart vient de plusieurs faits : un stock de masques distribués par le Conseil Départemental plus important que prévu, un coût unitaire lors des achats moins élevés et moins d'aides à domicile.
- Afin d'équiper les aides à domicile de vêtements et équipement de travail, il avait été budgétisé la somme de 1 470€ pour leur permettre de se doter de chaussures de travail. Le fournisseur a été retenu par la collectivité. Il a été délivré à chacune des Aides à domicile un bon de 39€ TTC pour aller choisir la paire de leur choix (si le prix dépassait le montant, le delta était à leur charge); sur les 38 Aides à domicile ayant reçu le bon, 27 d'entre elles ont été récupérées une paire de chaussures, pour un coût moyen de 36€ la paire. Le montant réalisé a donc été de 972€.

Par ailleurs, au-delà de ces dépenses qui n'ont pas été réalisées (Groupe I et II en deçà du prévisionnel), les recettes, hors tarification ont été plus élevées que prévues. En effet, en raison d'un nombre croissant d'arrêts maladie sur le service, les indemnités journalières remboursées par la CPAM sont à hauteur de 51 456€, contre 39 083€ prévues initialement. Cela représente un total de 5 348 heures sur l'année (4 100 heures de maladie + 1248 heures accident de travail), soit 3.3 Equivalent Temps Plein.

En lien avec ces multiples arrêts maladie, la difficulté a été pour le service d'assurer les remplacements et de recruter de nouvelles aides à domicile. Ceci se répercute sur le nombre d'heures réalisées, qui ne permet pas d'atteindre les objectifs prévus ; sur l'année 2021, 46 500 heures d'activité Personnes Agées/Personnes Handicapées étaient prévues, pour finalement n'en réaliser que 42 518.

Pour l'année 2022, le prévisionnel de budget a été établi par le service en octobre 2021, pour une tarification identique, soit 21.90€ de l'heure. Afin de réduire les inégalités entre les Départements qui financent donc ces prestations par le biais de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), et qui pour certains appliquaient des tarifs horaires totalement différents, le projet de loi de finances pour la sécurité sociale a déterminé un montant plancher de tarif d'intervention d'une aide à domicile à 22€ par heure. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les structures de ce secteur, tarifées avec les Conseils Départementaux ne pourront pas être en deçà de ce coût facturé (**les plans d'aides octroyés aux usagers seront revus dans le même sens pour ne pas leur faire subir cette augmentation**).

Après le rendez-vous sur l'arrêté de tarification 2022 avec le Conseil Départemental de Tarn et Garonne, ce montant devrait nous être confirmé. Il conviendra alors d'ajuster le budget en conséquence (21.90€ vs 22€, soit 0.10€ de plus pour chacune des 46 500 heures prévues), soit 4 650€. Il conviendra de déterminer sur quelle ligne du budget 2022 il faut les affecter : support communication particulier, augmentation des dépenses de personnel, revalorisation des mises à disposition consenties par le budget général pour les services supports ?

D- Le budget de l'Eau Potable

Section de Fonctionnement

Dépenses	CA 2020	BP 2021	CA Prév
011 - charges à caractère général	72 823,00 €	81 711,00 €	44 259,65 €
012 - charges de personnel	243 134,91 €	294 673,00 €	249 755,34 €
participation au budget principal	90 290,79 €	91 000,00 €	97 678,69 €
65- charges de gestion courante (arrondi PAS)	1,64 €	5,00 €	1,03 €
66 - charges financières	13 523,95 €	6 972,15 €	6 398,15 €
67 - charges exceptionnelles-		- €	- €
68 - dotations aux amortissements	84 674,00 €	85 673,13 €	85 673,13 €
023 - virement à section d'invest.		3 029 021,72 €	- €
022- Dépenses imprévues		25 944,00 €	- €
	504 448,29 €	3 615 000,00 €	483 765,99 €

Recettes	CA2020	BP 2021	CA Prév
002 - excédent antérieur	2 372 114,23 €	2 659 110,23 €	2 659 110,23 €
70 - produits des services - surtaxe	790 936,57 €	790 132,00 €	787 576,57 €
7084-remboursement de frais BA et Budget Pcpl	119 841,16 €	120 000,00 €	119 634,68 €
747- ASP / IJ	3 038,03 €	468,00 €	1 157,35 €
748- Subventions en annuité	5 216,83 €	4 725,07 €	4 725,07 €
75 - Charges de gestion (arrondi PAS)	1,17 €	1,00 €	1,45 €
75- Loyer Véolia	28 094,60 €	28 451,00 €	28 266,22 €
777- quote part subventions	10 772,00 €	12 012,00 €	12 012,00 €
778- Régul ICNE Ex Syndicat Bruniquel	4 840,99 €		
773 - produits exceptionnels	68,41 €	100,70 €	218,00 €
	3 334 923,99 €	3 615 000,00 €	3 612 701,57 €

Résultat de l'exercice	458 361,47 €	469 825,35 €
Résultat cumulé	2 830 475,70 €	3 128 935,58 €
Affectation de résultat	- 171 365,47 €	-377 268,06 €
Excédent à reporter	2 659 110,23 €	2 751 667,52 €

Section d'Investissement

Dépenses	CA 2020	BP 2021	CA Prév
001 - solde d'exécution reporté			
13 - quote part subventions	10 772,00 €	12 012,00 €	12 012,00 €
16- emprunts et dettes	55 152,58 €	57 641,00 €	57 640,05 €
20- Frais d'étude et d'insertion	- €	9 800,00 €	- €
21 - immobilisations corporelles	1 081,33 €	2 324,00 €	9 725,50 €
21- Immobilisations corporelles		7 538,00 €	
23 - immobilisations en cours		672 154,00 €	430 879,59 €
23- immobilisations en cours - RAR	69 893,92 €	354 664,58 €	
23- Réserves pour travaux		917 672,42 €	
23 -Usine d'eau potable		6 200 000,00 €	50 624,07 €
	136 899,83 €	8 233 806,00 €	560 881,21 €

Recettes	CA 2019	BP 2020	CA Prév
001-Solde d'exécution reporté	157 240,47 €	190 837,11 €	190 837,11 €
021 - virement de la session fct. (dont 1,5Mll autoFi - usine d'eau)		3 029 021,72 €	- €
10- Subventions en annuité	23 136,47 €	23 628,57 €	23 628,23 €
1068 Affectation de résultat	- €	171 365,47 €	171 365,47 €
13- subventions d'investissement	62 686,00 €	33 280,00 €	1 541,50 €
28- dotations aux amortissements	84 674,00 €	85 673,13 €	85 673,13 €
13- Subvention Agence de l'eau - Usine		2 000 000,00 €	- €
13- Subvention Département - Usine		300 000,00 €	- €
16- Emprunt - Usine		2 400 000,00 €	- €
	327 736,94 €	8 233 806,00 €	473 045,44 €

Résultat de l'exercice	33 596,64 €	-278 672,88 €
Résultat cumulé	190 837,11 €	-87 835,77 €
Solde RAR	- 362 202,58 €	- 289 432,29 €
Affectation de résultat	- 171 365,47 €	-377 268,06 €

Comme les années précédentes, le budget de l'eau potable conserve son équilibre avec un résultat d'exercice en fonctionnement qui reste stable (+ 469 825€).

Sur l'année 2021, d'importants travaux ont été réalisés pour un montant total de dépenses de 430 879€ (*hors dépenses préparatoires pour la future usine d'eau potable*), et d'autres ont été engagés et restent à finaliser sur l'année 2022 pour un montant de 72 558€. Si on classe les opérations selon leur nature, nous pouvons dire qu'il y a eu 165 002€ d'extension de réseau (pour 1002 mètres linéaire), 212 600€ de renouvellement de réseau (pour 2404 mètres linéaire) et 53 277€ de travaux «divers».

L'ensemble de ces opérations conduit à une nécessité de la section de fonctionnement à venir financer ces dépenses pour un montant de 377 268€ (résultat d'exercice d'investissement + solde des Restes à réaliser).

Sur les 469 825€ d'excédent générés sur cet exercice 2021, seuls près de 100 000€ restent donc «disponibles» pour conforter l'excédent antérieur cumulé de ce budget.

Nature des travaux	Réalisés en 2021 (HT)	Restes à Réaliser (HT)
Extension réseau Rte de Montricoux à Vaissac	42 145.41€	
Extension réseau Chemin Pradals à Nègrepelisse	122 856.94€	
Renouvellement réseau Rte de St Cirq/ Foumarène à Montricoux	171 009.50€	
Renouvellement réseau Pont à Bruniquel	26 662.85€	
Renouvellement conduite Les Castels à Vaissac	14 927.99€	
Déplacement branchement Las Planes à Nègrepelisse	11 477.35€	
Sécurisation production eau potable	33 226€	
Abaissement canalisation Rte de St Cirq à Bioule	4 213.55€	
Bornage périmètre de protection Font Claret	1 095€	2 943€
Réhabilitation réservoirs Bourbon et St Génies à Montricoux	3 265€	7 502€
Renouvellement et extension réseau Camis haut, Sept perdrix et Combecave à Bruniquel		17 283.98€
Etude gestion des eaux pluviales DUP PPC		2 980€
Analyse métallographique eaux brutes		8 500€
Fouilles sur conduite - Nègrepelisse		3 350€
Réserves pour travaux imprévus d'ici vote du BP 2022		30 000€
Sous TOTAL	430 879.59€	72 558.98€
Usine d'eau Potable	50 624.07€	242 145.31€
TOTAL GENERAL	481 503.66€	314 704.29€

L'année 2021 marque le lancement « officiel » de la future usine d'eau potable. En effet, le marché de travaux a été attribué à l'entreprise OTV, accompagné de 5 cotraitants pour un montant total de 6 804 465€ HT et pour un démarrage prévu en septembre 2022. Le plan de financement tel que connu actuellement, et sous réserve des arrêtés de subventions qui devraient nous parvenir prochainement, devrait être le suivant :

- ✓ Subvention Agence de l'eau : 2 434 000€, soit 50% d'un montant de travaux éligibles à 4 868 000€ HT
- ✓ Subvention Conseil Départemental : 300 000€, sous forme de subvention en annuité
- ✓ Autofinancement : 1 500 000€, prélevés dans l'excédent antérieur du budget
- ✓ Emprunt estimé : 2 570 465€.

Selon l'état actuel de l'endettement du budget, et selon les premiers estimatifs communiqués par les banques à ce jour sur leur offre d'emprunt pour cette opération (*hypothèse d'une durée d'emprunt : 30 ans. Taux à 1.60% = Taux variable indexé sur le livret A, soit 1% actuellement + une part fixe de 0.6%*), le profil d'endettement de ce budget annexe pourrait être le suivant :

	Endettement actuel			Endettement Usine Eau			Cumul
	Capital	Intérêt	Annuité	Capital	Intérêt	Annuité	Annuité
2021	57 640€	7 775€	65 415€				65 415€
2022	60 251€	5 892€	66 142€				66 142€
2023	48 719€	3 428€	52 146€	17 808€	10 418€	27 498€	79 644€
2024	21 911€	1 764€	23 675€	51 513€	30 980€	82 493€	106 169€
2025	22 742€	898€	23 641€	69 418€	39 676€	109 093€	132 734€
2026				70 528€	39 463€	109 991€	109 991€
2027				71 657€	38 335€	109 991€	109 991€
2028				72 803€	37 188€	109 991€	109 991€
2029				73 968€	36 023€	109 991€	109 991€
2030				75 151€	34 840€	109 991€	109 991€
2031				76 354€	33 638€	109 991€	109 991€
2032				77 575€	31 416€	109 991€	109 991€

E- Le budget Assainissement

1) L'Assainissement Non Collectif (le SPANC)

Section de Fonctionnement

Dépenses	CA 2020	BP 2021	CA Prév
011 - charges à caractère général	32 245,49 €	38 725,00 €	28 130,49 €
012 - charges de personnel	66 977,48 €	71 505,00 €	69 647,01 €
MAD personnel autres budgets	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
65- Charges de gestion courante (arrondi PAS)	0,17 €	1,00 €	0,00 €
65-Charges de gestion courante	296,00 €	1 000,00 €	0,00 €
67- Titres annulés sur exercice antérieur	- €	77 120,61 €	73,00 €
68- Dotations aux amortissements	8 640,09 €	3 118,80 €	3 118,80 €
68- Dotations pour dépréciation de valeur des créances		6 879,39 €	1 754,39 €
022- Dépenses imprévues		6 249,20 €	
	118 159,23 €	214 599,00 €	112 723,69 €

Recettes	CA 2020	BP 2020	CA Prév
002 - excédent antérieur	73 089,09 €	84 597,12 €	84 597,12 €
70 - produits des services (redevance)	129 573,35 €	130 000,00 €	145 517,51 €
74- CNASEA /IJ	93,68 €		
75- Produits de gestion courante (arrondi PAS)	0,23 €	1,88 €	
	202 756,35 €	214 599,00 €	230 114,63 €

Résultat de l'exercice

11 508,03 €

32 793,82 €

Résultat cumulé

84 597,12 €

117 390,94 €

Le « rythme de vie » du SPANC conforte le service dans sa capacité à générer un résultat d'exercice positif (+ 32 794€ en 2021). Ceci s'explique par plusieurs faits :

- ✓ Une stabilité des dépenses ; En effet, que ce soit les dépenses à caractère général ou les dépenses de personnel, celles-ci sont stables depuis que l'équipe est arrêtée à deux agents.
- ✓ Une augmentation des recettes ; les redevances versées par Véolia pour les contrôles de bon fonctionnement, ou encore celles pour les contrôles effectués directement par le service en régie sont en progression sur cette année 2021.

Il faut rappeler qu'en 2020, les 2 mois de confinement strict de mi-mars à mi-mai n'avaient pas permis aux techniciens de se déplacer pour effectuer les contrôles ; ce qui peut expliquer l'augmentation de leurs nombres en 2021.

		2020	2021	Ecart	Equivalent en nbre de contrôle
Conception (Tarif = 65€)	Ex TVA	5 265€	7 280€	+ 2 015€	+ 31 contrôles
	Ex QV	3 770€	2 860€	-910€	-14 contrôles
Réalisation (Tarif = 65€)	Ex TVA	4 680€	5 655€	+ 975€	+ 15 contrôles
	Ex QV	2 275€	3 120€	+ 845€	+ 13 contrôles
Vente (Tarif = 73€)	Ex TVA	5 191€	7 154€	+ 1 963€	+26 contrôles
	Ex QV	3 212€	3 066€	-146€	-2 contrôles
TOTAL du service en régie		24 393€	29 135€	+ 4 742€	+ 69 contrôles
Bon fonctionnement (Véolia – 10€ sur la facture d'eau)	Ex TVA	75 740.71€	79 553.91€	+ 3 813.20€	
	Ex QV	29 439.64€	36 828.60€	+7 388.96€	
TOTAL GENERAL		129 573.35€	145 517.51€	+15 944.16€	

2) L'Assainissement Collectif

Section de Fonctionnement

Dépenses	CA 2020	BP 2021	Prev CA
011 - charges à caractère général	158 452,45 €	324 150,00 €	178 279,13 €
012 - charges de personnel (faucardage)	12 821,69 €	27 320,00 €	21 261,14 €
Participation au budget ppal et Budget annexe	152 211,49 €	153 000,00 €	157 248,48 €
Remboursement personnel communal Ass QV		44 937,00 €	13 411,07 €
65- Charges de gestion courante	- €	458,10 €	- €
65- Charges de gestion courante (arrondi PAS)	0,51 €	12,03 €	3,27 €
66 - charges financières	92 044,49 €	80 804,13 €	80 760,08 €
67 - charges exceptionnelles	6 000,00 €	80 000,00 €	8 000,00 €
678- Reprise déficit Intégration Ass QV	- €	2 719,97 €	2 719,97 €
68 - dotations aux amortissements	148 981,29 €	205 355,08 €	172 195,13 €
68- Dotations pour dépréciation de créances	- €	- €	5 125,00 €
022- Dépenses imprévues	- €	- €	- €
023 - virement à section d'invest.	- €	1 054 828,79 €	- €
	570 511,92 €	1 973 585,10 €	639 003,27 €

Recettes	CA 2020	BP 2021	Prev CA
002 - excédent antérieur	846 003,94 €	878 060,58 €	878 060,58 €
MAD Unité de traitement des matières de vidange	45 521,47 €	45 000,00 €	24 092,24 €
70- Recettes PAC	37 000,00 €	100 000,00 €	49 200,00 €
70- Redevances Assainissement	688 053,42 €	794 855,00 €	781 277,82 €
741- Primes d'épuration	27 821,00 €	20 000,00 €	43 338,00 €
748- Subvention en annuité	25 640,70 €	17 153,99 €	17 153,99 €
75- Produits de gestion (Arrondi PAS)	0,74 €	12,69 €	0,44 €
7788- Reprise excédent Intégration Ass QV	- €	57 008,64 €	57 008,64 €
777- Produits exceptionnels	750,00 €	- €	109,40 €
Subventions amortissables	41 364,00 €	61 494,20 €	45 453,15 €
	1 712 155,27 €	1 973 585,10 €	1 895 694,26 €

Résultat de l'exercice **295 639,41 €** **378 630,41 €**
 Résultat cumulé **1 141 643,35 €** **1 256 690,99 €**

Section d'Investissement

Dépenses	CA 2020	BP 2021	Prev CA
001 - solde d'exécution reporté	110 072,18 €	142 127,20 €	142 127,20 €
041- Opérations patrimoniales (intégration étude)		5 000,00 €	4 931,00 €
1068 - Reprise affectation Intégration Ass QV		7 485,64 €	7 485,64 €
13- Quote part subventions	41 364,00 €	61 494,20 €	45 453,15 €
16- Emprunts	296 468,49 €	259 939,12 €	259 923,78 €
20- immobilisations incorporelles	3 559,50 €	11 000,00 €	16 647,50 €
20- immobilisations incorporelles RAR		43 422,50 €	
21- immobilisations corporelles	5 504,95 €	49 125,00 €	31 273,17 €
21- RAR		26 065,67 €	
23- Immobilisations en cours		1 073 469,50	351 803,77 €
23- immobilisations en cours RAR	276 133,44 €	242 137,40 €	
	733 102,56 €	1 921 266,23	859 645,21 €

Recettes	CA 2020	BP 2021	Prev CA
001- Solde d'exécution reporté			
021-Virement de la sect Fonct	- €	1 054 828,79	
041 - Opérations patrimoniales (intégration étude)		5 000,00 €	4 931,00 €
10-Subventions en annuité	103 699,30 €	84 369,56 €	84 368,01 €
1068- Reprise affectation Intégration Ass QV		3 659,23 €	3 659,23 €
1068- Affectation de résultat	295 573,18 €	263 582,77 €	263 582,77 €
13 Subventions	34 081,50 €	111 182,00 €	1 950,00 €
13- Subventions RAR		190 170,00 €	
21- Participation des usagers aux travaux		- €	3 222,97 €
28- Dotations aux amortissements	157 621,38 €	208 473,88 €	175 313,93 €
	590 975,36 €	1 921 26,23 €	537 027,91 €

Résultat de l'exercice **- 32 055,02 €** **-180 490,10 €**
 Résultat cumulé **- 142 127,20 €** **-322 617,30 €**

Même si la structuration du budget reste inchangée, l'intégration du périmètre de l'Assainissement collectif des communes de Genebrières, Léojac, Monclar de Quercy, Puygaillard de Quercy et Verlhac Tescou a modifié l'axe de grandeur de certaines lignes ;

- Les dépenses de fonctionnement : La prise en charge par ce budget des dépenses de fonctionnement a généré une augmentation de celles-ci d'environ 55 910€, réparties entre le chapitre 011 pour l'entretien courant des stations (+20 113€), le chapitre 012 pour le remboursement de personnel mis à disposition par ces communes pour effectuer cet entretien (+13 411€) et le chapitre 042 pour effectuer les écritures d'amortissement en lien avec l'actif transféré (22 386€).

Les écritures de remboursement de personnel ainsi que des dotations d'amortissement à destination de la commune de Monclar n'ont pas été effectuées cette année en raison de la non finalisation des procès-verbaux de transfert.

- Les recettes de fonctionnement : Si l'intercommunalité supporte désormais les dépenses, elle perçoit également les recettes en lien avec cette compétence, pour un montant de 110 700 € en 2021. En effet, les taxes pour le raccordement des nouveaux branchements ont représenté une recette de 7 200€, les redevances d'assainissement reversées par Véolia ou facturées directement par la Communauté de Communes, en lieu et place des communes, ont généré 95 534€ de recettes et l'amortissement des subventions a engendré 7 966€.

Ainsi, au regard de ces éléments nouveaux inscrits sur le budget Assainissement intercommunal, la différence entre ces nouvelles charges et ces nouvelles recettes, génère un delta positif de 54 790€. Cumulé avec la contraction des déficits et excédents repris suite à la dissolution des budgets communaux, ceci nous amène à une lecture du potentiel résultat d'exercice si la compétence était restée sur le périmètre initial ; 269 552€, contre 295 639€ l'année précédente.

Potentiel résultat d'exercice :

Résultat de l'exercice	378 630,41€
Différence entre les recettes et dépenses supplémentaires	54 790€
Contraction des déficits et excédents repris	54 288.67€ (57 008.64€- 2 719.97€)
Résultat de l'exercice si pas d'extension du périmètre	269 551,74€

Cette légère différence s'explique pour partie par une augmentation des dépenses pour le personnel faucardage (*presque 1.5 mois supplémentaires en 2021 en raison d'un décalage du démarrage de la saison*), une provision pour la dépréciation des créances non encore recouvrées (*écriture non réalisée jusqu'à présent*) et une baisse du remboursement des mises à disposition du personnel intercommunal au Syndicat Départemental des Déchets (SDD) pour l'Unité de Traitement des Matières de Vidange (*nombre d'heures prévues dans la convention redéfini avec le SDD*).

Pour ce qui est de l'investissement, un programme important de travaux a été réalisé sur cet exercice 2021 sur l'ensemble du périmètre de la compétence :

Nature des travaux	Réalisés en 2021 (HT)	Restes à Réaliser (HT)
Extension réseau Place Nationale à Nègrepelisse	29 261.51€	
Extension réseau Genebrières	99 392.35€	7 839.57€
Extension réseau Berges du lac à Monclar	4 466€	
Extension réseau Rue Mercadier, Crozes et Rte Montricoux à Bioule (MO)		3 253€
Réhabilitation réseau Traversée Village à Monclar	28 086.77€	5 086.92€
Réhabilitation réseau Tranche 2 à Albias	22 781.60€	487 333.63€
Réhabilitation Station épuration à Bioule	140 534.86€	5 673.52€
Réhabilitation Station épuration à Albias	1 555.12€	
Travaux d'urgence sur réseau à Albias	7 096.37€	710€
Reprise protection des talus de la Step à Vaissac	4 771.44€	
Reprise regard à Montricoux	7 540€	
Reprise regard à Bruniquel	5 926€	
Réparation cunette centre bourg à Vaissac	391.75€	
Etude sur le raccordement de la ZA à Bioule		18 375€
MO pour extension step Montricoux		12 600€
Mise en place dégrilleur Step Nègrepelisse		13 315€
Renouvellement cartes Soffrel à Bruniquel		772€
2 pompes Step Bioule		652€
Agitateur Step Nègrepelisse		1 208€
Logiciel et équipement de télégestion		8 472€
Réserves pour travaux imprévus d'ici vote BP 2022		30 000€
TOTAL	351 803.77€	595 290.64€

Comme pour l'eau potable, la majorité des travaux concerne de l'extension de réseau (pour 356 mètres linéaire) ou bien leur renouvellement (pour 990 mètres linéaire).

De plus, la réhabilitation de la station d'épuration de Bioule s'est achevée cette année 2021 pour un montant total de travaux de 320 548.03€ (liquidés entre 2018 et 2021 et certains DGD sont en attente de réception d'où la présence de Restes à réaliser sur cette opération). Une subvention de 1 950€ a été perçue sur cet exercice par le Conseil Départemental pour les études préalables et 2 autres devraient être perçues courant 2022 (*donc inscrites en Restes à Réaliser de 2021*); Conseil Départemental pour 40 000€ et Agence de l'Eau Adour Garonne pour 28 785€.

Par ailleurs, la réhabilitation de la station d'Albias est en cours de démarrage avec la réalisation des premières études (réalisée par Egis pour 10 414.50€), l'achat du terrain et son bornage pour 13 079.50€ ainsi que les premières publicités pour le marché de maîtrise d'œuvre pour 1 555.12€. Suite à ces premières étapes, la réhabilitation de la Station, qui devrait se faire entre 2022 et 2025 a été estimée pour un cout total de 2 842 669€ (142 669€ de Maîtrise d'œuvre + 2 700 000€ de travaux). En parallèle de la réhabilitation de la Station, les réseaux sont également en cours de renouvellement, avec un dimensionnement en 2 phases :

- Phase 1 (*réalisée entre 2020 et 2021*) pour répondre à des travaux d'urgence pour un cout de 101 412.88€
- Phase 2 (programmée entre 2021 et 2024) qui permettra de finaliser la réhabilitation pour un cout total (*travaux + maitrise d'œuvre + diagnostic*) estimé à 1 241 879€. Dans cette phase 2, 2 tranches de travaux sont prévues dont la première qui a été lancée pour un cout d'environ 630 000€ HT (Rue Yves Calvet, Avenue de la gare, Rue Albergnet et Rue Loyle) et la seconde (qui interviendra dès 2023) pour un prévisionnel de 555 000€ HT.

La subvention octroyée par l'Etat pour ce programme de réhabilitation des réseaux d'Albias, à hauteur de 121 385€ dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, est également inscrite dans les restes à réaliser de 2021. La demande de versement devrait intervenir courant 2022.

VUE SYNTHETIQUE : SPANC + Assainissement Collectif

FONCTIONNEMENT	2020	2021	INVESTISSEMENT	2020	2021
Résultat d'exercice	307 147.44€	411 424,23€	Résultat d'exercice	-32 055.02€	-180 490.10€
Résultat cumulé	1 226 240.47€	1 374 081,93€	Résultat cumulé	-147 127.20€	-322 617.30€
Affectation de résultat	-263 582.77€	-727 737.94€	Solde des Restes à Réaliser	-121 455.57€	-405 120.64€
Excédent à reporter après affectation	962 657.70€	636 343,99€	Affectation de résultat	-263 582.77€	-727 737.94€

L'important programme d'investissement réalisé durant l'année ainsi que les montants élevés de Restes à réaliser (405 120.64€), conduisent à un besoin de financement de la section de 727 737.94€ (*contre 263 582.77€ en 2020*), soit presque le double que le résultat généré par la section de fonctionnement (411 424€). Ainsi, il est nécessaire d'aller ponctionner l'excédent antérieur cumulé jusqu'à présent par ce budget et le faire ainsi diminuer de moitié.

Que ce soit pour ce budget Assainissement ou celui de l'eau potable, la fin de la Délégation de Service Public, consenti à Véolia, depuis le 1^{er} janvier 2016, prendra fin au 31 décembre 2023. Bien qu'il reste encore deux exercices entiers, le travail à faire sur ce renouvellement doit être amorcé dès 2022 et plusieurs paramètres sont à prendre en compte pour ce nouveau contrat; définition de ce qui est délégué (*les réseaux ? les stations ? en totalité ?*), intégration des communes de l'ex Quercy Vert ? harmonisation tarifaire ? etc.

Pour mener à bien cette mission, qui demande un important travail de prospective, une Assistance à Maitrise d'Ouvrage devrait être amorcée sur le sujet, avec un impact sur le budget de 2022 estimé à 38 000€ HT.

F- Le Budget Général

FONCTIONNEMENT Dépenses	CA 2020	BP 2021	Prev CA
011 - charges à caractère général	1 255 306,24 €	1 640 413,00 €	1 367 580,59 €
012 - charges de personnel	5 771 360,75 €	6 185 011,00 €	6 098 202,67 €
Dépenses imprévues pour personnel	33 832,00 €	- €	- €
MAD et participation budgets annexes	136 502,26 €	181 000,00 €	161 101,03 €
014- Atténuations de produits (FNGIR)	217 278,00 €	217 278,00 €	217 278,00 €
65- Charges de gestion	1 891 371,18 €	2 062 245,00 €	2 007 227,96 €
65- Charges de gestion courantes (arrondi PAS)	2,79 €	12,00 €	1,34 €
66- Charges financières	56 967,76 €	48 574,55 €	48 026,28 €
67 - charges exceptionnelles-	500,00 €	35 902,30 €	33 320,90 €
68 - dotations aux amortissements	425 800,35 €	336 003,65 €	336 003,65 €
68- dotations pour dépréciation de valeur des créances	- €	4 257,49 €	4 257,49 €
042- Opération d'ordre de cession	20 930,00 €	- €	116 242,00 €
022- Dépenses imprévues	- €	214 479,59 €	- €
023- Virement à la section d'investissement	- €	366 202,42 €	- €
	9 809 851,33 €	11 291 379,00€	10 389 241,91 €

Recettes	CA 2020	BP 2021	Prev CA
002 - excédent antérieur	1 142 332,05 €	1 402 366,62 €	1 402 366,62 €
Aides à l'emploi CNASEA	38 257,49 €	44 343,00 €	56 044,75 €
6419- Remboursement IJ	71 387,43 €	31 700,00 €	46 332,70 €
Remboursement MAD Personnel	370 358,97 €	404 578,00 €	448 793,11 €
70- Produits de service (régie)	710 677,80 €	726 630,00 €	817 226,88 €
Autres produits et participations	219 626,31 €	221 000,00 €	210 683,75 €
73- Contributions directes	3 377 702,00 €	3 412 891,00 €	3 421 158,00 €
73- TEOM	2 252 546,00 €	2 268 600,00 €	2 274 683,00 €
Dotations et participations	626 723,00 €	627 955,00 €	636 918,00 €
FCTVA sur dépenses fonctionnement	1 033,03 €	700,00 €	2 077,50 €
Subventions	2 309 619,29 €	2 100 407,00 €	2 058 637,58 €
042- Quote part subvention	52 005,22 €	49 696,16 €	49 696,16 €
042- Vente de matériel	20 930,00 €	- €	116 242,00 €
75-Autres produits de gestion (arrondi PAS)	6,70 €	12,22 €	0,83 €
773- Mandats annulés	2 676,32 €		102 514,00 €
77- Produits exceptionnels	16 336,34 €	500,00 €	13 455,35 €
	11 212 217,95 €	11 291 379,00 €	11 656 830,23 €

Section d'Investissement

INVESTISSEMENT Dépenses	CA 2020	BP 2021	Prev CA
001 - solde d'exécution reporté			
13 - quote part subventions	52 005,22 €	49 696,16 €	49 696,16 €
041- Opérations patrimoniales		36 607,77 €	36 607,77 €
16- emprunts et dettes	218 068,38 €	217 991,17 €	217 990,69 €
27- Avances vers Budget annexes des ZA		169 526,79 €	- €
20- immobilisations incorporelles		2 053,00 €	
20- RAR	15 244,10 €	19 830,00 €	8 430,00 €
203- Frais d'étude	0,00 €	25 000,00 €	- €
204- Subvention d'équipements	54 500,00 €	201 435,00 €	95 756,83 €
204- RAR		96 254,00 €	
21 - immobilisations corporelles	67 379,52 €	393 406,00 €	149 890,29 €
21- RAR		29 224,50 €	
23 - immobilisations en cours	218 299,31 €	431 431,49 €	171 844,21 €
23-RAR		248 425,38 €	
	625 496,53 €	1 920 881,26 €	730 215,95 €

Recettes	CA 2020	BP 2021	Prev CA
001- Solde d'exécution reporté	78 589,75 €	374 879,93 €	374 879,93 €
021 - virement de la session fct.	- €	366 202,42 €	- €
024- Produits de cession	20 930,00 €	116 243,00 €	116 242,00 €
040- Provision pour dépréciation des comptes des redevables		4 257,49 €	4 257,49 €
041- Opérations patrimoniales	- €	36 607,77 €	36 607,77 €
1068- Affectation de résultat	410 219,25 €	- €	- €
FCTVA	17 267,57 €	66 028,00 €	68 515,63 €
13 - subvention d'investissement	42 038,97 €	244 298,00 €	200 797,96 €
13- RAR		200 600,00 €	
13- subvention annuité	5 530,57 €	5 761,00 €	5 760,80 €
16- Emprunt	- €	170 000,00 €	- €
28- dotations aux amortissements	425 800,35 €	336 003,65 €	336 003,65 €
	1 000 376,46 €	1 920 881,26 €	1 143 065,23 €

Vue synthétique des résultats :

Section de Fonctionnement	2020	2021	Section d'Investissement	2020	2021
Résultat de l'exercice	260 034.57€	-134 778,30€	Résultat de l'exercice	296 290.18€	37 969.35€
Résultat cumulé	1 402 366.62€	1 267 588,32€	Résultat cumulé	374 879.93€	412 849.28€
Affectation de résultat	- €	- €	Solde des Restes à Réaliser	-193 133.88€	-333 933.30€
Excédent à reporter	1 402 366.62€	1 267 588,32€	Affectation de résultat	- €	- €

Au vue des comptes arrêtés à cette date, la section de fonctionnement devrait connaître un déficit pour l'année 2021 à hauteur de 134 778.30€ (contre un excédent de 260 034.57€ sur l'exercice précédent). Cette importante variation peut s'expliquer par plusieurs faits :

- L'excédent généré en 2020 avait été exceptionnel en raison du contexte sanitaire. En effet, certaines dépenses n'avaient pas été honorées (*enfance jeunesse et culture notamment*) alors que les financeurs avaient maintenu leurs aides, voire même en avaient attribué de supplémentaires (*la CAF essentiellement*). Aussi, l'année 2020 n'est pas une année de référence pour « comparer le comparable » car si on fait la moyenne des résultats d'exercice de ces deux années on est à 62 628€ par an. Ainsi, il peut être intéressant de rappeler que celui de l'année 2019 avait été positif à hauteur de seulement 21 191.23€ (*soit 3 fois moins que cette moyenne de 2020/2021*).
- Harmonisation de la compétence enfance jeunesse : le schéma de la nouvelle organisation de cette compétence a été mis en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2021, comme prévu. Le choix a été fait d'étendre les accueils agréés sur l'ensemble des communes. Sur l'exercice 2021, le coût de cette harmonisation de compétence a généré, entre septembre et décembre, 121 114€ de dépenses de fonctionnement (*106 277€ de charges de personnel + 14 887€ de charges à caractère général*) et 16 099€ de dépenses d'investissement (*équipements informatiques, mobiliers et fonds pédagogiques de départ*). En parallèle, c'est environ 20 000€ (*nombre d'inscription x 90€*) de recettes d'inscription qui ont été comptabilisés ;
- Des recettes exceptionnelles « exceptionnellement » élevées en 2021 : Sur un exercice courant, c'est environ 16 000€ de recettes exceptionnelles qui sont perçues par la collectivité, le plus souvent suite à des remboursements d'assurance pour des sinistres (*véhicules ou sur le bâti*). Cette année, ces recettes ont représenté un apport de gain de 116 501€ pour la collectivité en raison principalement du remboursement à hauteur de 95 162€ d'une partie des subventions effectuées à l'Association Familles Rurales (AFR) sur l'année 2020. En effet, comme ce qui avait pu être constaté sur les comptes administratifs de la CCQVA en 2020, l'AFR a comptabilisé moins de dépenses (*en raison du confinement*) et a bénéficié du maintien de certaines recettes par ces partenaires (*CAF, MSA et indemnité chômage partiel*). Elle a donc opéré un remboursement envers la collectivité de ce « trop versé » par rapport aux montants de subventions qui lui sont octroyés.
De manière pragmatique, cette recette exceptionnelle n'est donc pas vouée à se répéter. De ce fait, sans elle, le résultat d'exercice 2021 ne serait pas de - 134 778€, mais de - 229 940€.

1) Les évolutions de la section de fonctionnement

Comme énoncé précédemment, 2020 n'est pas l'exercice budgétaire le plus pertinent pour effectuer les comparaisons avec les chiffres de 2021. Il peut donc être plus judicieux de comparer 2021 à 2019. De façon générale, le rythme des dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que celui des recettes, créant de ce fait, un déficit chronique comme cela avait été mis en évidence lors de l'audit financier réalisé en 2019.

DEPENSES	CA 2019	Prév CA 2021	Δ en %
011 - Charges à caractère général	1 355 430.31€	1 368 580,59	0.97%
012 - Charges de personnel	5 649 467.85€	6 098 202.67€	7.94%
MAD et participations aux budgets annexes	186 521.39€	161 101.03€	-13.63%
014 - Atténuation de produits (FNGIR)	217 278€	217 278€	0.00%
65 - Charges de gestion	1 982 069.12€	2 007 227.96€	1.27%
65 – Charges de gestion (Arrondi PAS)	1.31€	1.34€	2.29%
66 - Charges financières	65 761.47€	48 026.28€	- 26.97%
67 - Charges exceptionnelles	2 199.38€	33 320.90€	1 415.01%
68 – Dotations aux amortissements	427 481.14€	336 003.65€	-21.40%
68 – Dotations pour dépréciation des créances	-	4 257.49€	-
042- Opération d'ordre de cession	-	116 242€	-
TOTAL	9 886 209.97€	10 390 241,91€	5.10%

RECETTES	CA 2019	Prév CA 2021	Δ en %
002- Excédent antérieur	1 531 360.07€	1 402 366.62€	-8.42%
Aides à l'emploi	66 932.63€	56 044.75€	-16.27%
013- Indemnités Journalières	51 463.40€	46 332,70€	-12.37%
Remboursement MAD personnel	378 883.85€	448 793.11€	18.45%
70- Produits de service (régie)	818 505.49€	817 226,88€	-0.15%
Autres produits et participation	201 302.60€	210 683.75€	4.66%
73- Contributions directes	3 278 491€	3 421 158€	4.35%
73- TEOM	2 196 042€	2 274 683€	3.58%
74- Dotations et participations	630 278.02€	636 918€	1.05%
74- FCTVA sur dépenses de fonctionnement	450.13€	2 077.50€	361.53%
74- Subventions	2 136 760.59€	2 058 637,58€	-3.65%
75- Autres produits de gestion (Arrondi PAS)	1.73€	0.83€	-52.02%
77- Produits exceptionnels	15 885.58€	115 969,35€	633.38%
042- Quote part d'amortissement de subv	132 404.18€	49 696.16€	-62.47%
042- Opération d'ordre de cession	-	116 242€	-
TOTAL	11 438 761.27€	11 656 830,23€	1.90%

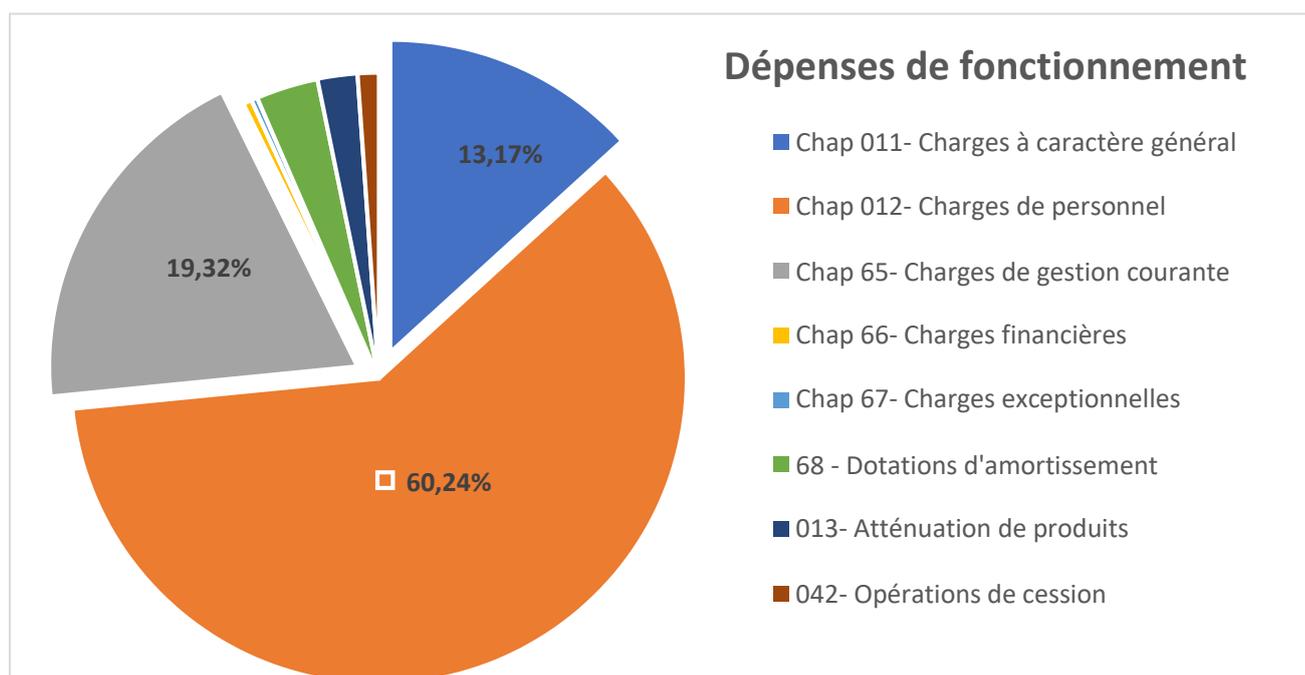
Solde de gestion	2019	2020	2021
Total des produits de fonctionnement courant	9 759 111€	9 977 938€	9 972 556€
Total des dépenses de fonctionnement courant	9 390 768€	9 305 653€	9 851 391€
Excédent brut courant	368 343€	672 284€	121 165€
Produits exceptionnels, hors cession	15 886€	39 942€	115 969€
Produits réels de fonctionnement	9 774 997€	10 017 881€	10 088 525€
Charges exceptionnelles	2 199€	500€	33 321€
Charges réelles de gestion	9 392 967€	9 306 153€	9 884 712€
Epargne de gestion	382 030€	711 727€	203 813€
Frais financiers comptabilisés	65 761€	56 968€	48 026€
Epargne brute	316 268€	654 760€	155 787€
Remboursement du capital	212 087€	218 068€	217 991€
Epargne nette	104 181€	436 691€	- 62 204€

La dégradation des soldes de gestion est en corrélation avec les résultats d'exercice de la section de fonctionnement et l'évolution des postes de dépenses présentée ci-dessus ;

- L'excédent brut est en baisse en raison d'une importante progression des dépenses, ce qui vient fragiliser l'épargne de gestion. Cette épargne de gestion traduit la capacité du budget à dégager de l'épargne dans sa gestion courante, hors frais financier. Comme énoncé précédemment, les produits exceptionnels élevés (115 969€) de cette année 2021 viennent d'une certaine manière masquée la réelle dégradation de cette épargne ; déduction faite des 95 162€ perçus sur cette ligne (*remboursement subvention AFR- voir ci-dessus*), l'épargne de gestion ne serait plus que 108 651€.
- Bien que les charges liées à l'emprunt (*remboursement des frais ou du remboursement du capital*) soient en baisse, l'épargne nette subie de plein fouet cette dégradation avec un solde négatif à hauteur de 62 204€. Cette épargne nette permet de visualiser la capacité du budget à financer de nouveaux investissements : à l'heure actuelle, le budget général ne peut donc pas.
- Pour ce qui est des ratios, le plus marquant est le numéro 8 «*dépenses de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement* ». En effet, il permet d'apprécier la capacité des recettes réelles de fonctionnement (*c'est-à-dire toutes les recettes générant de la trésorerie pour le budget*) à supporter toutes les dépenses obligatoires, soit celles de fonctionnement, frais financier compris, plus celles liées au remboursement du capital de l'emprunt ; 99.47% des recettes réelles du budget général sont donc mobilisées pour assumer ces dépenses.

Ratios	Moyenne de la strate	2019	2020	2021
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	241	410	405	426
2- Produits des impôts directs / population	138	138	142	143
3- Recettes réelles de fonctionnement / population	284	423	433	437
4- Dépenses d'équipement brut / population	67	32	25	28
5- Encours de la dette / population	169	66	56	46
6- Dotation globale de fonctionnement / population	22	5	6	6.5
7- Dépenses de personnel / Recettes réelles de fonctionnement	32%	62%	63%	63%
8- Dépenses de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	91%	98.93%	95.64%	99.47%
9- Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	23%	4%	3%	3%
10- Encours de la dette / Epargne brute	Non connu	4.8 ans	2 ans	7 ans

2) Les dépenses de fonctionnement



Comme les années précédentes, et sans nouveauté particulière, les 3 principales dépenses de la section de fonctionnement du budget principal de la Communauté de Communes sont :

- ✚ Les charges à caractère général
- ✚ Les charges de personnel
- ✚ Les charges de gestion courante

a) Les charges à caractère général, le chapitre 011

Même si elles représentent une part importante du budget de fonctionnement (*13.17% des dépenses en 2021*), celles-ci sont en stabilité et leur évolution est contenue ; en effet, suite à l'audit financier de 2019, un effort avait été demandé aux services pour assurer la maîtrise de ce chapitre. Aussi, entre 2019 et 2021, ce poste de dépenses n'a évolué que de 0.97%, quand bien même certains services supplémentaires ont été créés (*enfance jeunesse – Alae des communes de Genebrières, Léojac, La Salvetat Belmontet et Verlhac Tescou*).

On peut noter cependant sur l'année 2021 certaines augmentations sur les lignes suivantes :

- Une augmentation d'environ 5 000€ des frais liés à l'énergie (électricité, chauffage combustible). Au vu de l'inflation actuelle, ces postes de dépenses ne devraient pas diminuer en 2022. Il en est de même pour ce qui concerne le carburant qui est un poste important de dépenses pour le service de collecte des déchets et de portage de repas.
- L'entretien des véhicules, notamment du service de collecte des déchets a été en augmentation sur cette année 2021 d'environ 30 000€ par rapport à 2020.
- D'importants frais d'honoraires ont été engagés sur 2021 pour accompagner les services dans la réalisation de certaines missions: appui pour le renouvellement du marché des photocopieurs et des assurances (environ 14 000€) et premiers acomptes pour l'élaboration de la Convention Territoriale Globale (*devis établi à 23 275€ dont 6 983€ d'acompte versé en 2021 et une subvention à percevoir de la CAF en 2022 de 14 000€*), qui sera finalisée courant 2022 pour remplacer le Contrat Enfance Jeunesse, avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Beaucoup d'achats sur ce chapitre se font au coup par coup, par les différents services, sans une vision globale qui pourrait parfois permettre d'avoir, à prestations égales, des tarifs plus intéressants. Aussi, la réflexion est en train de se mener sur la possibilité de créer une cellule achat, en associant les services techniques, le service comptabilité/finances et le service juridique, et qui centraliserait ces différentes dépenses. A terme, il pourrait même être envisagé de mutualiser cette cellule avec les communes pour obtenir des tarifs plus compétitifs sur l'ensemble du périmètre intercommunal.

b) Les charges de personnel

Principales dépenses du budget général, les frais de personnel ont engendré 6 259 304€ de charges sur l'exercice 2021, soit 317 609€ de plus qu'en 2020 ou 5.35% d'évolution (contre 1.9% entre 2019 et 2020).

La ventilation de ce chapitre, entre les différents services est la suivante :

Services à la population	Actions culturelles	Développement Économique	Aménagement du territoire	Environnement	Services Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Enfance jeunesse 2 458 851€ • Petite enfance 942 956€ • Portage de repas 119 579€ 	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier (Arts plastiques et Musique) 264 709€ • Lecture publique 292 273€ 	<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme 88 178€ • Espace Rural Emploi Formation 75 479€ • Développement économique 48 244€ 	<ul style="list-style-type: none"> • Polyvalent 48 660€ • SIG 37 589€ • Urbanisme 70 971€ 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des déchets 896 146€ • Cours d'eau (Stagiaire) 1 011€ 	<ul style="list-style-type: none"> • Administration générale 758 460€ • Entretien des locaux 156 197€
TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
3 521 386€	556 982€	211 901€	157 160€	897 157€	914 657€
3 164 038€ (2020)	555 435€ (2020)	178 055€ (2020)	236 497€ (2020)	928 723€ (2020)	879 247€ (2020)

Plusieurs éléments peuvent expliquer cette importante augmentation :

- Harmonisation de la compétence enfance jeunesse; comme expliqué précédemment, sur cet exercice 2021 les premiers effets de l'harmonisation de cette compétence ont pu être enregistrés et ce sont les dépenses en personnel qui ont le plus impacté ce 1^{er} trimestre d'harmonisation (Septembre à décembre 2021). En effet, afin d'assurer le service périscolaire sur les communes de Genebrières, Léojac, La Salvetat Belmontet et Verlhac Tescou, il a fallu rémunérer aux agents 6 662 heures de travail, entre septembre et décembre, soit 11 équivalent temps plein (1ETP = 151.67 heures par mois), pour un coût de 106 227€ (ne sont comptabilisées que les heures des agents qui ont un contrat avec la CCQVA ; les mises à disposition des personnels restés communaux, ne sont pas prises en compte).
- Augmentation de la maladie; en parallèle de cet élargissement du périmètre de la compétence enfance jeunesse, un accroissement des arrêts maladie sur ce secteur a été constaté sur l'année 2021 (maladie ordinaire et cas contact/isolement pour la majeure partie). Ces heures d'absence ont dû être compensées, soit par des agents déjà en poste, soit par de nouveaux recrutements. A titre d'information, sur 7 025 heures de maladie sur ce service (dont 2 437.75 heures d'agents titulaires et 4 587.25 heures

d'agents contractuels), 5 359 ont été compensées (en 2019, c'est 1941 heures de maladie qui ont été répertoriées, compensées à hauteur de 1471 heures). Si les arrêts maladie des agents contractuels sont atténués par les indemnités journalières versées par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), ceux des agents titulaires ne font l'objet d'aucun remboursement du fait que la collectivité ne soit pas assurée pour la maladie ordinaire de ses agents titulaires ; c'est donc un surcrot direct pour la collectivité (rémunération de l'agent titulaire à 17.84€/heure en moyenne + paiement du remplacement à 15.04€/ heure en moyenne, sans aucune perception d'indemnité journalières). Le total de ces arrêts maladie génère un surcrot d'environ 88 000€ pour la collectivité - 5 359heures compensées à 16.44€ de l'heure (moyenne cout horaire titulaire et contractuel).

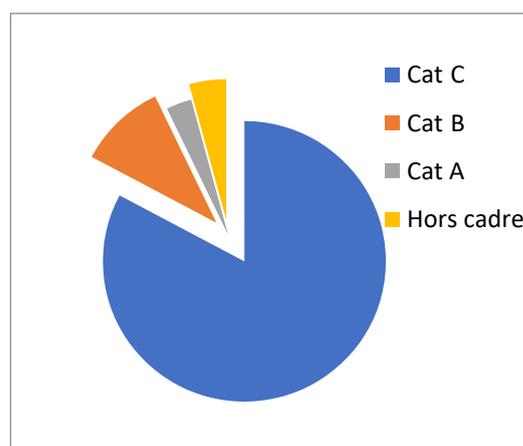
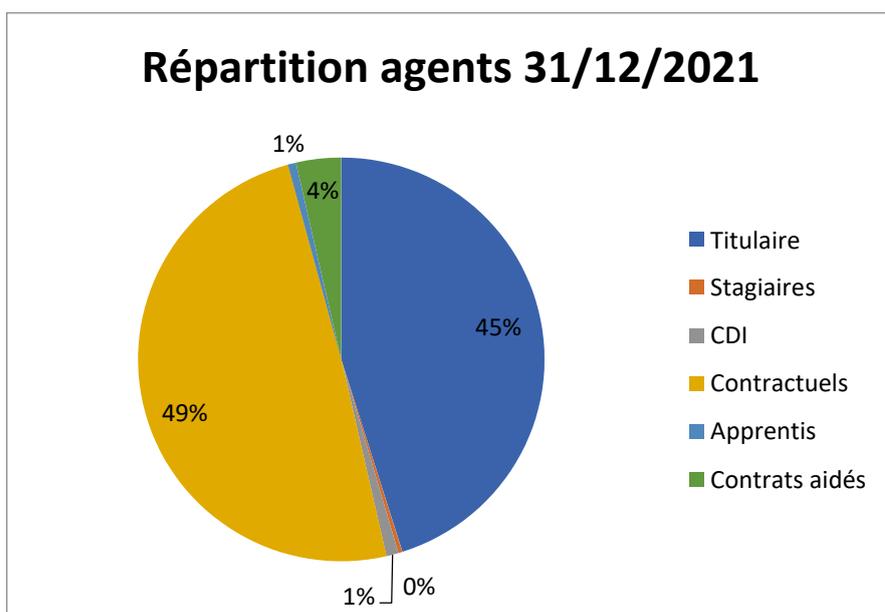
- **Augmentation du SMIC** : Le SMIC est revu chaque année pour tenir compte de l'inflation. Au 1^{er} janvier 2021 il a donc été revalorisé de 0.99% et de nouveau au 1^{er} octobre 2021 de 2.2% (contre 1.2% en 2020 et 1.5% en 2019). Le SMIC est donc porté à 1 589.47€ brut mensuel à compter du 1^{er} octobre 2021, pour un temps plein dans le cadre d'un contrat de droit privé. Or pour éviter que certains agents de la Fonction Publique ne soient rémunérés en dessous de ce seuil, la grille indiciaire a également évolué, portant le traitement minimum à 1 593.25€ brut mensuel pour un temps plein, ce qui représente pour 163 agents de la collectivité, une augmentation de 37€ brut par mois + 15€ de charges patronales. Sur l'année, cela représente un surcrot total d'environ 100 000€ pour la collectivité.

De façon plus globale, au 31 décembre 2021, la Communauté de Communes comptait 308 agents, répartis dans les budgets de la façon suivante :

- ✚ 2 Agents au budget Assainissement, et plus particulièrement affectés au service d'Assainissement Non Collectif
- ✚ 7 agents à l'eau potable
- ✚ 45 agents au Service d'Aide à Domicile
- ✚ 254 agents au budget général

Parmi ces 308 agents, 230 sont des femmes et 78 sont des hommes, avec des statuts différents ;

Titulaires	139
Stagiaires	1
CDI	3
Contractuels	152
Apprentis	2
Contrats aidés	11
Agents TOTAL	308



Tranche d'âge	Femme	Homme	Total
<20	4	2	6
20-24	14	9	23
25-29	27	5	32
30-34	28	10	38
35-39	21	8	29
40-44	27	11	38
45-49	29	9	38
50-54	42	9	51
55-59	27	10	37
>60	11	5	16
Total général	230	78	308

Pyramide des agents, selon le sexe des agents :

L'agent « type » travaillant à la Communauté de Communes, est donc une femme, âgée entre 50 et 54 ans, contractuelle et de catégorie C, travaillant dans l'enfance jeunesse.

Détails des éléments de salaire sur l'année 2021 (tous budgets confondus) :

	Traitement indiciaire	NBI	RI	SFT	Prévoyance	Heures comp SAMAD	Heures comp musiciens	Heures comp autres	Prime Covid
2021	4 294 128 €	27 352 €	432 942 €	55 477 €	65 760 €	215 433 €	39 343 €	35 337 €	17 861 €
<i>Rappel 2020</i>	4 002 480€	29 366€	404 958€	56 375€	10 936€	253 413€	37 475€	34 598€	33 832€
%	82,60%	0,53%	8,33%	1,07%	1,27%	4,14%	0,76%	0,68%	0,34%

Mises à disposition du personnel (hors écritures entre les différents budgets) :

Des communes vers la CCQVA	26 agents	Pour un cout de 143 025€
De la CCQVA vers communes/ Syndicat	11 agents	Pour une recette de 187 673€

Formations :

Sur l'année 2021, ce sont 165 agents de la collectivité qui ont bénéficié de formations, pour un équivalent de 434 jours. Les formations CNFPT, directement prises en charge par les cotisations payées par la collectivité, ont été dispensées à 95 agents sur 298 jours. Les autres formations, payantes quant à elles, ont été suivies par 70 agents sur 136 jours, pour un cout de 23 437€.

Les emplois pourvus en « contrats 3.3.2 » :

Afin d'éviter les multiples renouvellements de contrats, il a été décidé de recourir aux contrats dits « 3.3.2 » qui permet aux communes, aux départements, aux régions et à leurs établissements publics de recruter de manière permanente des agents contractuels sur des emplois permanents ;

- 3 ans maximum
- Renouvelable par reconduction expresse (conclusion d'un nouveau contrat) dans la limite de 6 ans
- Possibilité de déboucher sur Contrat à Durée Indéterminée (CDI)

En 2021, ce sont 105 contrats de ce type qui ont été signés, notamment dans le secteur de l'animation, afin de ne plus avoir recours aux contrats horaires (*permet aux animateurs d'avoir un contrat sur 12 mois et non plus sur 10 comme précédemment*). Le revers de médaille de ce type de contrat est la fin des exonérations sur les heures de ces animateurs durant l'été; en effet, ces agents avaient donc deux contrats dans l'année : un sur la période scolaire et un autre sur les vacances d'été. Ces vacances de l'été étaient exonérées de charges sociales, pour un montant de 3€ par heure. Sur un total de 9 526 heures, que représentent l'activité sur cette période estivale, cela conduit à un surcôt pour la collectivité de 28 578€.

Les contrats « 3.3.2 » en 2021 :

Filières	Catégorie	Grade	Nombre de contrats
Animation	C	Adjoint animation	83
Administrative SAMAD	C	Adjoint administratif	1
Musique	B	Assistant enseignement artistique	8
Médiathèque	C	Adjoint du patrimoine	1
Petite enfance	A	Psychologue	1
Aides à Domicile	C	Agent social	6
Collecte	C	Adjoint technique	1
Collecte	B	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1
SIG	B	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1
Entretien Station Epuration	C	Adjoint technique	1

Les éléments de projection pour 2022 :

- L'exigence de conformité aux 1607 heures annuelles : la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose, en son article 47, que les collectivités territoriales et leurs établissements publics respectent la durée légale de travail de leurs agents publics à temps complet, à savoir 1607 heures annuelles. L'impact direct de cette loi est la suppression des congés extra légaux, jusqu'alors accordés par la collectivité (*jour de la fête votive, vendredi du pont de l'ascension, jour du Président ou demi-journée pour comice agricole*) ainsi que les congés supplémentaires liés à l'ancienneté (*10 agents concernés pour 8 jours supplémentaires*). Pour la majorité des agents, cela représente donc une perte de 3.5 jours à compter du 1^{er} janvier 2022 (*dont la journée de solidarité, comprise dans ces congés extralégaux*). Ce sujet, hautement social, a été mené en 2 étapes dans le but de faire participer les agents :
 - Réalisation d'un questionnaire pour recueillir les avis de l'ensemble des agents sur leur souhait de compensation de cette perte de jours de congés extra légaux.
 - Réaliser un groupe de travail, sur décision du Comité Technique, composé de représentants de chaque service de la collectivité, des représentants du personnel et des élus siégeant au Comité Technique. Ce groupe de travail s'est réuni sur 4 matinées.

Suite aux nombreuses discussions, il a été décidé de :

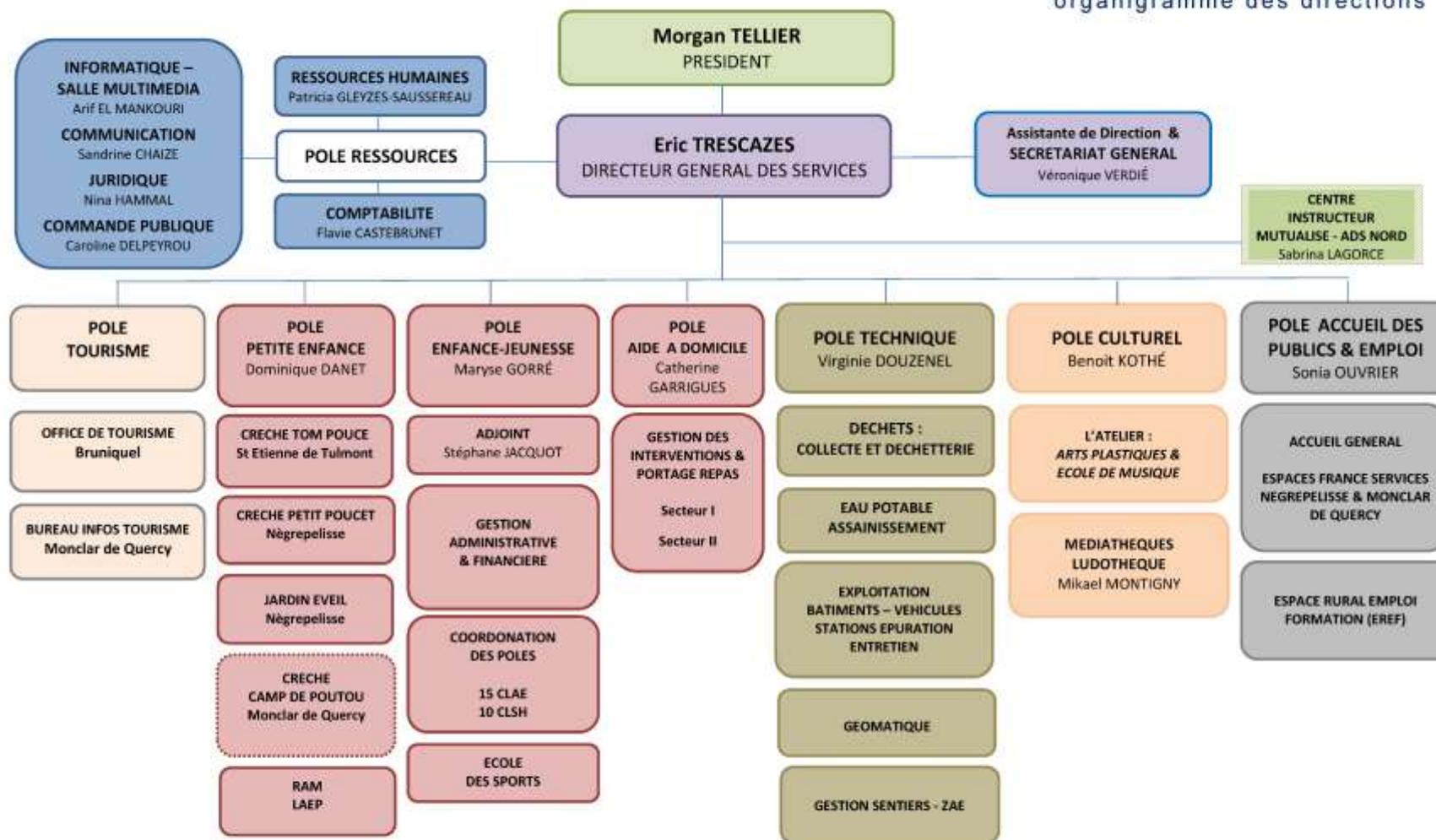
- ✓ Porter à 300€ brut, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) à compter de 2022 (au lieu de 275€ brut). Un travail de fond a été mené pour rendre le CIA plus équitable et en correspondance avec les critères légaux : reconnaissance de l'engagement professionnel et la manière de servir. Sur proposition des représentants du personnel lors d'un comité technique, cette somme sera versée, après la réalisation des entretiens professionnels, c'est-à-dire en février N+1 et non plus en novembre (*les entretiens professionnels de l'année 2022 devront être effectués au 31 décembre 2022 maximum*).

La prime en correspondance sera donc versée au plus tard en février 2023 en lieu et place de novembre 2022).

- ✓ Doubler les 80€ de chèques CADHOC à 160€ par agent avec une remise maintenue sur le mois de novembre.
 - ✓ Augmenter le temps de travail hebdomadaire afin de générer des Récupérations du Temps de Travail (RTT) ; 36 heures = 6 jours de RTT / 37 heures = 9 jours de RTT / 39 heures = 23 jours de RTT – *Délibération 2021-178 du 15/12/21*
- Départ à la retraite : Aucun départ à la retraite n'est recensé pour l'année 2022.
- Nomination d'agents titulaires : 6 agents seront nommés titulaires courant 2022 ; 5 agents directeurs de centre de loisirs et 1 agent petite enfance.
- Recrutements à prévoir : 1 voire 2 ambassadeurs de tri (*possibilité d'une mobilité interne suite à des nécessités de reclasser certains agents*), 1 chef de projet petit ville de demain et 1 coordinateur Convention Territoriale Globale (*dont le nombre d'heures et les conditions sont à préciser avec la CAF*).
- Actions sociales :
- ✓ Subvention à l'amicale du personnel : 5 000€
 - ✓ Arbre de Noël : Chèques CADHOC de 160€ (au lieu de 80€) pour 290 agents = 46 400€
Chèques CULTURA de 20€ pour 150 enfants d'agents = 3 000€
 - ✓ Participation à la prévoyance : 10 936€ (114 agents concernés à raison de 8€ par mois)
 - ✓ Médailles du travail : 500€

ORGANIGRAMME COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY VERT – AVEYRON

organigramme des directions



MAJ 01-12-2021

c) Les charges de gestion

Celles-ci augmentent de 1.27% par rapport à 2019, mais le contexte sanitaire n'a pas eu d'effet sur cette ligne. Il est donc opportun de comparer les chiffres avec ceux de 2020 et nous pouvons alors constater une augmentation de 115 855€, soit 6.13% ;

- Les indemnités d'élus représentent un volume de 130 344€ (*contre 133 290€ en 2019*)
- Les subventions aux associations (*hors subvention à l'association Familles Rurales*), sont stables par rapport à 2019 et même à 2020. Le montant versé aux différentes associations qui œuvrent sur le territoire intercommunal est d'environ 30 000€ par an.
Il peut être important de mentionner, que la CCQVA aidait financièrement l'association Cantabile, présente sur la commune de Monclar, à hauteur de 6 200€, pour assurer l'enseignement musical. Cette association ayant cessé son activité, cette enveloppe désormais disponible peut donc être soit utilisée pour aider d'autres associations, soit avec des montants différents, soit utilisée pour autre chose.
- La participation aux différents syndicats auxquels adhèrent la collectivité pour exercer certaines de ses missions augmentent de manière chronique.

Syndicats/ Organismes	Participation 2019	Participation 2020	Participation 2021
Syndicat département des déchets	1 356 886€	1 268 993€	1 414 099€
PETR du Pays Midi Quercy	139 594€	147 165€	148 082€
Syndicat d'aménagement numérique	57 842€	23 065€	23 065€
Syndicat Tescou Tescounet	7 110€	7 110€	7 110€
Syndicat mixte Rivière Cérou Vère	0€	1 497€	1 496€
TOTAL	1 561 432€	1 447 830€	1 593 852€

Les deux principaux partenaires de la CCQVA sont le Syndicat Départemental des déchets et le PETR du Pays Midi Quercy.

Pour le 1^{er}, la participation augmente tous les ans (*hormis en 2020 car il y avait une restitution d'une partie d'excédent antérieur sur la partie déchetterie*). L'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) commence à impacter sur les contributions appelées par le SDD et cela devrait continuer sur les prochaines années tant que le mode d'élimination des déchets reste principalement l'enfouissement.

TGAP appliquée à la tonne	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Enfouissement	24€	25€	37€	45€	52€	59€	65€
Incinération	12€	12€	17€	18€	20€	22€	25€

Pour le 2^{ème} partenaire, c'est-à-dire le PETR Midi Quercy, la contribution augmente tous les ans car elle est calculée selon le nombre d'habitants.

Lors du dernier Conseil Communautaire de 2021 il a été décidé d'accompagner le PETR dans des projets pour 2022:

- Ligne de covoiturage : Depuis 2021, le PETR s'est engagé dans une démarche de sensibilisation des décideurs locaux dans le covoiturage pour les accompagner dans la mise en place de ces lignes. La phase 1, réalisée en 2021, a permis d'identifier l'axe Nègrepelisse-Montauban comme enjeu de covoiturage avec d'importants trajets domicile-travail. La phase 2, amorcée dès 2022, visera à expérimenter les 4 lignes de covoiturage ciblées avec une participation financière, déduction faite de l'aide apportée par le Certificat d'Economie

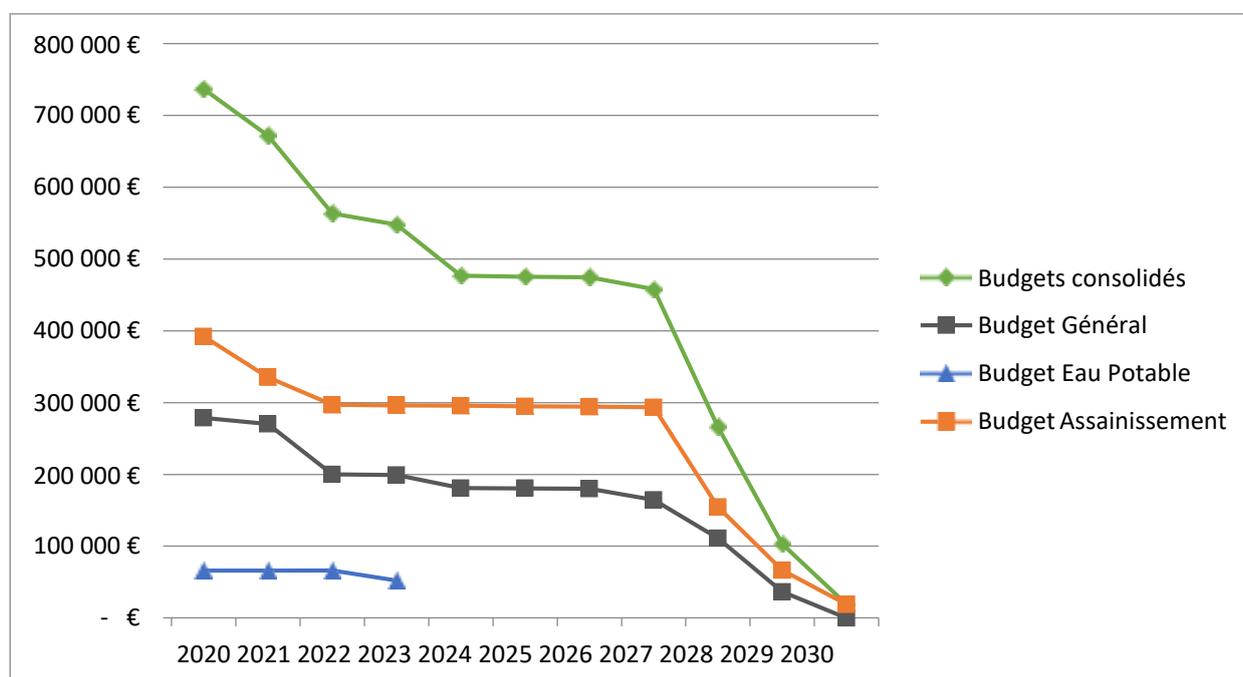
d’Energie (CEE) égale à 0.072€ par kilomètre parcourus, soit 87 472, pour un montant de contribution égal à 6 298€. La phase 3, prévue pour 2023 et pour le moment chiffrée sans le renouvellement du financement du CEE et serait donc être comprise en 55 766€ et 89 989€, soit entre 0.64€ et 1.02€ du kilomètre (*cette phase sera soumise à délibération du Conseil Communautaire*).

- Le Contrat Local de Santé : En partenariat avec l’Agence Régionale de Santé, le PETR s’est engagé dans cette démarche visant à répondre aux enjeux de santé globaux sur le territoire du Pays Midi Quercy. L’année 2022 devrait amorcer la phase de diagnostic et l’établissement d’un plan pluriannuel d’actions pour un cout estimé à 50 000€. Déduction faite des aides sollicitées (20 000€ ARS et 20 000€ Europe), le reste à charge à répartir entre les EPCI membres du PETR devrait être d’environ 10 000€, soit environ 3 500€ pour CCQVA.

Concernant la compétence Cours d’eau et Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI), la Communauté de Communes est en pour parler avec d’autres intercommunalités voisines sur la création d’un syndicat qui aurait délégation pour exercer cette compétence. A ce jour, rien n’est encore acté, ni formalisé, sur les conditions de création, modalités de financement / participations etc. et les discussions sont en cours mais sa création devrait voir le jour en 2023.

d) Les charges de la dette

Que ce soit sur son budget général, ou plus largement sur ses budgets annexes, la CC Quercy Vert Aveyron est faiblement endettée et n’a pas recouru à l’emprunt depuis 2014 pour financer ses projets. Le profil d’extinction de dette reste donc le même ;

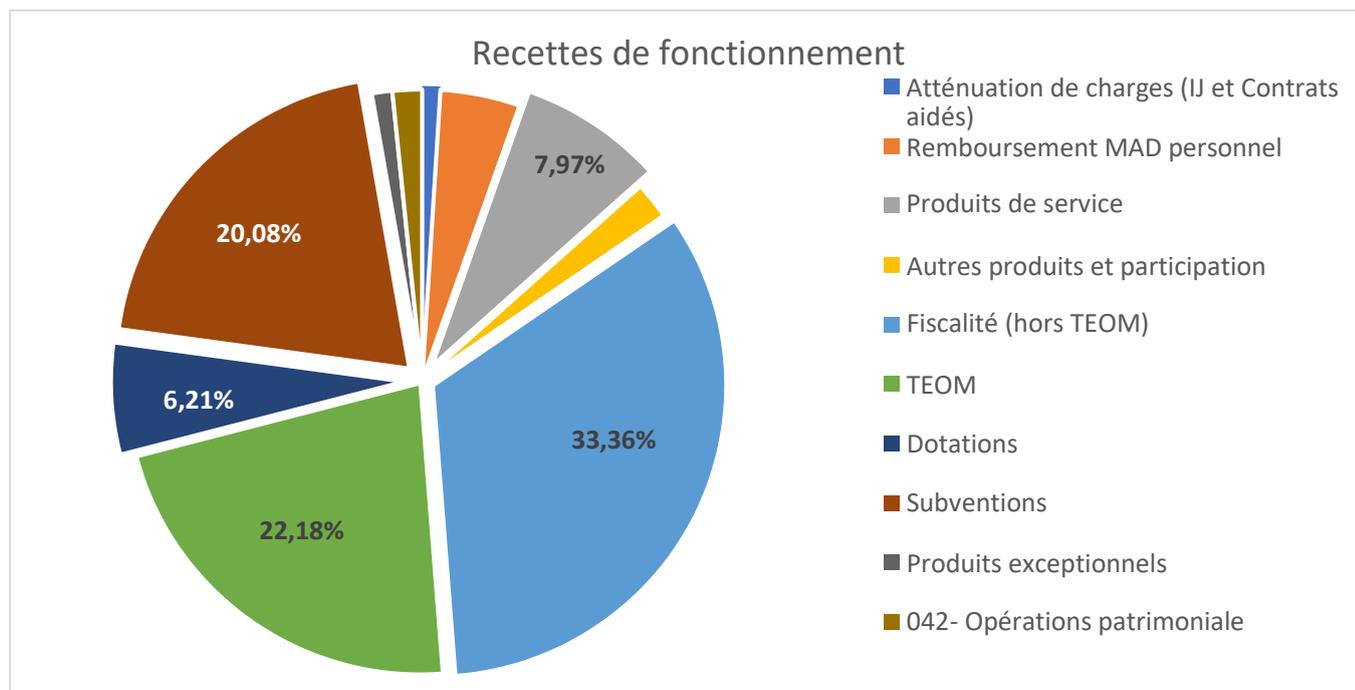


Sur l’année 2021, aucun emprunt n’a pris fin, contrairement à ce qui est prévu sur 2022 où le budget général et celui de l’eau potable devraient perdre le poids de 2 emprunts sur leur passif.

La règle concernant l’emprunt est qu’il ne peut être utilisé que pour financer des dépenses d’investissement; son recours pour le budget général reste donc limité. Par contre, pour ce qui est de l’eau potable et de l’assainissement, au vue des importantes opérations de travaux à venir (comme expliqué précédemment), son utilisation sur l’exercice 2022 est à étudier. Une première approche a déjà été faite

auprès des banques pour connaître leur capacité à nous aider; toutes ont répondu favorablement, avec des offres de prêts variés ; taux fixe (0.78%) ou taux variable (taux fixe à 0.6% + taux indexé sur livret A), durée comprise entre 25, 30 ou 40 ans, voire 60 ans.

3) Les recettes de fonctionnement



a) Les recettes de fiscalité (y compris la TEOM)

D'une année sur l'autre, la proportion de ces recettes augmente sur le budget général, en raison de bases fiscales dynamiques et en progression, en lien direct avec la dynamique urbanistique du territoire intercommunal.

Sur 2021, ces recettes ont représenté 5 695 841€ pour le budget général (3 421 158€ de fiscalité et 2 274 683€ de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - TEOM). La nouveauté cette année a été la compensation de la perte de recette de Taxe d'Habitation par le versement d'une fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) par l'Etat. Le Conseil Communautaire ne délibère donc plus sur le produit de cette taxe à percevoir par l'intercommunalité.

Ainsi, la photographie de la fiscalité intercommunale à ce jour est la suivante ;

Nature de l'imposition	Bases 2021	Δ par rapport à 2020	Taux	Produits 2021
Foncier Bâti	15 296 910	+ 2.33%	8.63% *	1 320 123€
Foncier Non Bâti	713 599	+ 0.42%	35.09% *	250 401€
Cotisation Foncière des entreprises	2 178 136	+ 0.60%	10.28% *	223 912€
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	16 227 472	+ 1.46%	13.98%	2 274 683€
Reversement Fraction de TVA (compensation TH)				1 477 153€
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises				85 776€

*Taux cible à atteindre d'ici 2023, à la fin du lissage de fiscalité. D'ici là, un taux différent sur chacune des ex Communauté de Communes est appliqué.

Pour ce qui est de la TEOM, c'est une fiscalité affectée. C'est-à-dire qu'elle ne doit financer que le service des déchets ménagers de la collectivité et évoluer selon les besoins de financement de ce seul service.

Si on se met en lieu et place du contribuable face à sa feuille d'imposition, on peut voir que lorsqu'il paye 100€ d'impôts locaux pour la part intercommunale (*compensation de la TH comprise*), cela permet de financer les services suivants :

Services à la population	Actions culturelles	Développement Économique	Aménagement du territoire	Environnement	Services Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Enfance jeunesse: 39.86€ • Petite enfance 6.28€ • Portage de repas 1.76€ 	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier (Arts plastiques et Musique) 6.95€ • Lecture publique 12.47€ 	<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme 2.34€ • Espace Rural Emploi Formation 1.12€ • Développement économique 1.41€ 	<ul style="list-style-type: none"> • Polyvalent 3.06€ • SIG 0.86€ • Urbanisme s'autofinance par le FPIC 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des déchets 0.29€ (<i>en plus du paiement de la TEOM</i>) • Cours d'eau/sentiers de randonnées 0.71€ 	<ul style="list-style-type: none"> • Services supports et administration générale: 22.89€

b) Les subventions

Les partenaires financiers de la collectivité sont importants et représentent une importante source de recettes pour la collectivité. Cette recette de plus de 2 millions d'euros se répartie de la façon suivante selon les différentes compétences couvertes par le budget général :

- Enfance jeunesse : 1 009 756€
- Petite enfance : 720 489€
- Collecte des déchets : 130 210€
- Culture : 17 480€
- France Services : 30 000€
- Emploi : 48 176€

Le partenaire le plus « important » en termes de volume financier versé est la Caisse d'Allocations Familiales, pour un montant annuel de participation qui avoisine les 1.7 millions à elle seule. Le Contrat Enfance Jeunesse, sur lequel repose l'essentiel de cette collaboration, est arrivé à terme le 31 décembre 2021 et son renouvellement est en projet sur cette année 2022 sous le nouveau format imposé par la CAF; Une Convention Territoriale Globale (CTG). Cette CTG aura pour but, au-delà du périmètre enfance jeunesse et petite enfance, d'intégrer tous les autres domaines en lien avec l'action de la CAF afin de constituer un semblant de « projet de territoire social »; Accès aux droits (*insertion professionnelle et sociale, accès au numérique*), animation de la vie sociale (*culture, sport, vie associative, accueil des nouvelles familles*), cadre de vie (*logement, mobilité, démographie etc*) et les services à la population (*petite enfance, enfance jeunesse et parentalité*). La signature de cette CTG devrait permettre le maintien des financements actuels et éventuellement l'application de bonus selon les actions fléchées à mettre en œuvre, à améliorer ou à développer.

c) Les produits de service

Ils sont en augmentation par rapport à 2020, pour une recette totale enregistrée de 817 226€ et ont retrouvé un niveau similaire à une année « normale », c'est-à-dire sans effet dû au Covid.

Services à la population	Actions culturelles	Environnement	Tourisme
<ul style="list-style-type: none">• Petite enfance : 141 363€• Enfance jeunesse : 287 740€• Portage de repas : 222 040€	<ul style="list-style-type: none">• Ecole de musique: 47 271€• Médiathèque : 2 902€	<ul style="list-style-type: none">• Vente des composteurs : 285€• Reprise des déchets: 83 602€	<ul style="list-style-type: none">• Taxe de séjour : 32 025€

Le secteur de l'enfance jeunesse a connu une hausse avec l'extension de son périmètre aux communes de Genebrières, Léojac, La Salvétat Belmontet et Verlhac Tescou. De plus, le forfait périscolaire initialement porté à 60€ par an, est passé à 90€.

La reprise des déchets a retrouvé son rythme d'avant crise sanitaire. La vente des composteurs, très faible à ce jour malgré un territoire intercommunal comptant plus de 21 000 habitants, devrait s'accroître en 2022 avec une véritable action menée sur l'incitation au compostage.

Pour ce qui est de la culture, elle retrouve également son rythme d'avant crise.

4) Les investissements de 2021

Comme l'année précédente, la section d'investissement s'est autofinancée sur l'exercice 2021 et n'a donc pas eu besoin d'aller piocher dans ses réserves pour se financer ce qui est une bonne chose au regard de la difficulté pour la section de fonctionnement de dégager de l'excédent. Par mesure de prudence, le Budget primitif 2022 pourra être construit de la même façon ; essayer de retrouver l'équilibre sur la section de fonctionnement et faire en sorte que la section d'investissement se suffise à elle-même dans son financement.

Nature des travaux	Réalisés en 2021 (TTC)	Restes à Réaliser (TTC)
Fonds de concours aux communes	49 194.93€	4 000€
Fonds de solidarité aux entreprises	3 500€	
Opah	43 062€	36 127€
Module DSN, GEPC et Gestion des talents – logiciel RH	8 430€	
Travaux crèche Tom Pouce	157 100.22€	750€
Travaux Office de tourisme	1 613.47€	61 200€
Réparation rideau métallique Déchetterie Nègrepelisse	1 166.40€	
Vitrine extérieure Déchetterie Nègrepelisse	1 023.60€	
Régularisation achat terrain garage à La Salvetat Belmontet	94 000€	
Réparation porte du garage à La Salvetat Belmontet	2 169.60€	
Containers de collecte	22 940.64€	
Bennes à Ordures Ménagères		208 855.68€
Renouvellement matériel informatique divers	5 763.40€	
Peinture extérieure Crèche Monclar de Quercy	4 161.84€	
Matériels pour crèche (<i>poussettes, tables, sèche-linge etc</i>)	2 735.60€	1 555.76€
Régularisation achat terrain Maison Interco		1 024.50€
Mobilier divers pour Maison interco (<i>local serveur et réaménagement bureaux</i>)	3 022.58€	420.36€
Aménagement numérique	8 968.68€	
Matériel pour nouveaux centres de loisirs (<i>Genebrières, Léojac, LSB, Verlhac</i>)	16 099.40€	
Matériel d'activité pour centres de loisirs (<i>baby-foot, table ping pong</i>)	968.97€	
Réserves d'ici vote BP		20 000€
Sous TOTAL	425 921.33€	333 933.30€

Pour financer ces dépenses, le budget général a bénéficié des recettes suivantes :

- Vente des gites situés à La Salvetat Belmontet à la mairie : 116 242€
- Subvention CAF pour réaménagement crèche Tom Pouce (RAR de 2020) : 200 600€
- Subvention en annuité : 5 760.80€
- Subvention pour achat de matériel musical : 197.96€
- Fonds de compensation de la TVA : 68 515.63€